

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

11 mars 2024

Département d'Ille-et-Vilaine

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les Départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée en 2022 puis en 2023. Le présent rapport d'exécution doit permettre, pour l'année 2023, une nouvelle période d'évaluation des actions contractualisées dans la convention.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, **le rapport rappelle, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.**

TABLE DES MATIERES

Engagement du Socle 1 : Maraudes mixtes	4
Action 1.1 : Pérennisation de l'accueil de jour Héol	4
Engagement du socle 2 : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - ASIP	6
Action 2.1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité	6
Engagement du Socle 3 : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles- Référent de parcours.....	9
Action 3.1 : Référent de parcours dans le Projet pour l'enfant et sa Famille-PPEF	9
Action 3.2 : Référent de parcours pour les bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans	12
Engagement du socle 4 : Insertion et parcours des allocataires du RSA	14
Action 4.1 : Orientation et parcours des allocataires du RSA	14
Engagement du socle 5 : Insertion et parcours des allocataires du RSA- Garantie d'activité. 18	
Action 5.1 : Garantie d'activité : Offre d'insertion sociale et professionnelle départementale, Accompagnement global, Dispositif Equilibre Emploi, Service de veille professionnelle <i>SINAD emploi</i>	18
Action 5.2 : Accompagnement renforcé des artistes bénéficiaires RSA	22
Action 5.3 : Association PRISME/Accompagnement global	25
Action 5.4 : Dispositif Premières Heures.....	30
Action 5.5 : Accompagnement renforcé dans le cadre du dispositif « Parcours en mouvement-PEM'S » proposé par l'APASE.....	32
Action 5.6 : Aide à la transformation numérique des entreprises dirigées par les travailleurs indépendants allocataires du RSA.....	34
Action 5.7 : Soutiens aux jeunes en errance - Dispositif <i>Sortir de la rue</i>	37
Action 5.8 : Prévention des expulsions et d'aide aux impayés de loyer dans le parc privé : renforcement de l'évaluation juridico-sociale des situations de locataires en impayé de loyer.....	40
Engagement du socle 6 : Formation des travailleurs sociaux.....	42
Action 6.1 : Plan de formations interinstitutionnelles territorialisées en direction des travailleurs sociaux ASIP.....	42
Action 6.2 : « Parler Bambin » : l'Art de la conversation avec les tout-petits.....	44
Engagement du socle 7 : Développer la mobilité des demandeurs d'emploi	47
Action 7.1 : Plateformes de mobilité.....	47
Initiatives locales	49
Action 8.1 : Prévention du décrochage scolaire et BAFA/BAFD.....	49
Action 8.2 : BAFA « Solidarités »	51
Action 8.3 : Mise en œuvre d'actions visant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion par les supports activités sportives et socioculturelles	55

Action 8.4 : Création d'un centre de santé mentale	60
Action 8.5 : Organisation de la journée départementale des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique-SIAE	64

Engagement du Socle 1 : Maraudes mixtes

Action 1.1 : Pérennisation de l'accueil de jour Héol

1. Description de l'action

Le Département, dans le cadre de ses politiques de solidarité humaine et de protection de l'enfance, soutient depuis plusieurs années des dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes en errance portés par l'association « Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine » (SEA35).

Les politiques d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes en errance pilotées par les services de l'Etat sont inscrites dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2022, piloté conjointement par l'Etat et le Département, en faveur des personnes sans abri, mal logées ou en difficultés dans un logement autonome.

Dans le cadre d'un conventionnement avec la SEA35, le Département cofinance 3 des services de la SEA 35 : CAO, Puzzle et Skoazell, qui s'inscrivent dans les politiques départementales de Lutte contre les exclusions et de Protection de l'enfance.

L'origine du projet de l'accueil de jour Héol (l'ex 61) émane d'une réflexion entre acteurs sociaux de l'Ille et Vilaine sur le manque de structures d'accueil à destination des familles sans hébergement ou sans hébergement stable. Il en a résulté la création d'un dispositif d'accueil de jour en faveur de ce public accompagné d'enfants mineurs ainsi que les femmes enceintes, femmes seules sans abri ou sans domicile fixe stable.

L'accueil de jour Héol propose :

- Un lieu de repos et de détente sécurisé, et un accès à l'hygiène pour les familles
- Une écoute et un soutien des personnes accueillies via des entretiens
- Des activités adaptées aux enfants et aux familles :
- Des informations et des orientations vers les ressources du territoire rennais.

2. Date de mise en place de l'action

2019

3. Partenaires et financeurs

Financeurs : DDETS et CD35

Partenaires : associations caritatives, restaurant social, CDAS, SIAO-115, CAF, COALLIA, autres services du PPI-SEA etc.

4. Durée de l'action

2019-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 40 000€

Part Département= 40 000€

Budget global= 80 000€

→Budget exécuté au 30/06/2023

80 000€

Dont part Etat : 40 000€ au titre de la participation versée à la SEA35 pour la pérennisation de l'accueil de jour Héol

Dont part Département : 40 000€ au titre des participations versées à la SEA35 pour les dispositifs : CAO, Puzzle, Skoazell.

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Pérennisation Accueil de Jour Héol	Nombre de ménages accompagnés	85	35	122	166	90
	Nombre d'enfants accompagnés	119	40	223	283	226
	Nombre de personnes différentes accompagnées	239	80	405	586	757
	Nombre de passages		675	1325	2329	7 144

7. Bilan d'exécution 2023

Trois temps forts ont marqué l'activité de l'accueil de jours Héol en 2023.

L'accueil de jour Héol a été inauguré le 14 mars 2023. Des nouveaux partenariats sont nés suite à l'inauguration du site. Un partenariat est en cours de formalisation avec l'école de pédicure de l'IFPEK afin que des étudiants interviennent auprès des publics lors de permanences. 6 séances sont programmées sur le premier semestre 2024.

Par ailleurs, le nombre de passages sur l'accueil de jour a significativement augmenté. Contre 2 329 passages en 2022, nous comptabilisons pour l'année 2023, 7 144 passages. Le nouveau point santé et l'action Korzeam ont fortement contribué à l'évolution de la fréquentation de l'ADJ.

Enfin, une nouvelle offre de service socio-esthétique « Korzeam » a vu le jour au sein du dispositif suite à l'appel d'offre « Lutte contre la pauvreté ». Cette activité a été financée par la DDETS et Rennes Métropole, pour un mi-temps à titre expérimental sur une durée de 15 mois. Par le biais de soins du visage, des mains et des pieds, la professionnelle en poste s'est inscrite dans un travail de restauration d'estime de soi. Si le support est la rencontre esthétique, l'action la plus importante a été l'orientation vers les autres structures sociales existantes et ce en fonction des besoins. Cependant, l'action n'a pas pu être reconduite suite à l'arrêt du financement.

Engagement du socle 2 : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - ASIP

Action 2.1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité

1. Description de l'action

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (1^{er} ASIP) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

La généralisation du premier accueil social inconditionnel tend donc à améliorer l'accès aux droits et à lutter contre le non-recours.

Le premier accueil social est dit de « proximité » car il doit être facilement accessible à tous les habitants, en tout point du territoire, dans une logique de prévention des difficultés et de renforcement de l'accès aux droits.

En Ille-et-Vilaine, la mise en œuvre du 1^{er} ASIP est une priorité inscrite au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, au schéma départemental de l'action sociale de proximité 2018 – 2023 et dans la convention d'appui à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La démarche consiste à :

- se doter d'une dynamique d'interconnaissance et d'animation de réseaux sur les territoires afin d'organiser au mieux la réponse sociale ;
- élaborer des conventions d'engagements réciproques entre Département et organismes de protection sociale afin de formaliser la place et l'articulation de chaque institution dans cette démarche et d'aboutir à une bonne coordination des acteurs et des partenaires du 1^{er} accueil social inconditionnel ;
- mieux faire connaître le service départemental Information sociale en ligne ;
- mettre à disposition des acteurs locaux des outils pour favoriser la pratique quotidienne de l'accueil social.

2. Date de mise en place de l'action

2018

3. Partenaires et co-financeurs

Au niveau départemental : Etat, CARSAT, MSA, Pôle emploi, CPAM, CAF, Union départementale des CCAS.

Au niveau local : EPCI et CIAS, communes et CCAS, Espaces France services, Pimms et toute autre structure volontaire pour s'engager dans une démarche de 1^{er} ASIP.

4. Durée de l'action

2018-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 40 000€

Part Département= 60 000€

Budget global= 100 000 €

→Budget exécuté au 31/12/2023

100 000 €

Dont part Etat : 40 000 € au titre du financement des postes de coordinatrice ASIP et de conseillère Info Sociale en Ligne

Dont part Département : 60 000€ au titre de la valorisation de temps ETP sur le schéma Départemental d'Amélioration sur l'accessibilité des Services au public

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Premier ASIP	Taux de couverture du 1er ASIP accessible à moins de 30 minutes	70 %	100%	100 %	100%	100%
	Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel		23	23	23	23
	Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	65	70	106	172	226
	Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement		Eléments non stabilisés	19 731 mensuel	236 772	199 488

7. Bilan d'exécution 2023

- **Les indicateurs départementaux de mesure du déploiement de l'ASIP sur les territoires attestent d'une progression régulière du déploiement** : 6 nouveaux territoires ont initié une démarche locale dédiée en 2023, portant à 17 le nombre de territoires engagés (objectif cible : 20 territoires couvrant l'intégralité du département). Ces démarches tendent à l'interconnaissance des acteurs locaux et à la constitution progressive des réseaux locaux des acteurs de l'ASIP. 12 de ces démarches sont maintenant à un stade avancé selon nos indicateurs internes. Un rapprochement s'opère progressivement avec les acteurs locaux de l'inclusion numérique sur le volet de l'accès aux droits afin de mieux tenir compte du contexte de dématérialisation des démarches administratives. Le dialogue s'est renforcé avec l'Etat afin de veiller à la bonne articulation entre ASIP, France services et inclusion numérique.
- **L'offre de formations interinstitutionnelles territorialisées a poursuivi son déploiement**. 8 sessions se sont déroulées (cf. fiche action séparée). Depuis le démarrage de cette action en 2022, 16 sessions ont donc eu lieu, soit 236 personnes formées à l'ASIP. En 2024, 7 sessions *a minima* seront programmées.
- **La diffusion du guide départemental de l'ASIP auprès des acteurs locaux de l'ASIP s'est poursuivie au gré des formations et des temps forts partenariaux dédiés**. Le travail interne initié en 2021 pour la création d'une version web de ce guide s'est poursuivi. L'objectif est d'en améliorer l'accessibilité, l'usage et l'actualisation. La mise en production de ce site internet est envisagée pour le printemps 2024.
- **Le dialogue s'est maintenu avec les organismes de protection sociale (CAF, CARSAT, CPAM, MSA) et Pôle emploi** signataires d'une convention d'engagements réciproques avec le Département sur la mise en œuvre des contacts privilégiés afin de stabiliser et de sécuriser les modes opératoires. Le bilan de ces conventions démontre des avancées précieuses. De nouveaux conventionnements sont en préparation. Ils s'inscrivent dans la continuité des précédents.

Engagement du Socle 3 : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles- Référent de parcours

Action 3.1 : Référent de parcours dans le Projet pour l'enfant et sa Famille- PPEF

1. Description de l'action

Le Projet pour l'enfant en Ille-et-Vilaine est un projet prioritaire pour la collectivité. L'ambition est forte, le Département d'Ille-et-Vilaine considérant le Projet pour l'enfant comme un moyen de prévention, plaçant l'enfant et sa famille au cœur du projet qui les concerne. Moyen de prévention, pouvant éviter des placements et permettant à chaque membre de la famille de (re)trouver sa juste place en se plaçant comme acteur principal et central de son projet de vie.

Pour cette raison, le Département a ajouté un « F » au PPE devenant ainsi PPEF : Projet pour l'enfant et sa famille.

Mettre en place un PPEF et en assurer la coordination par un référent de parcours PPEF c'est :

- Permettre à chaque parent de (re)prendre confiance en sa capacité à gouverner sa propre vie et à assumer sa responsabilité parentale auprès de son enfant.
- Permettre à chaque enfant, chaque adolescent, de participer aux décisions qui le concerne à hauteur de son âge et de son discernement et de mesurer la place importante qu'il occupe au sein de sa famille.

Dans une logique de cohérence et de continuité des parcours, le référent de parcours PPEF concourt au maintien des liens familiaux dans leur globalité, gage d'un retour au domicile pour les enfants placés, sécurisant et sécurisé.

Tout au long de l'année 2023, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour accompagner les professionnels de terrain :

- Formation des travailleurs sociaux sur le rôle du référent de parcours PPEF
- Conception d'outils pour harmoniser les pratiques au niveau départemental : courrier aux familles, procédure PPEF etc
- Amélioration des « Documents support au projet », cliquables en ligne
- Animation du Comité de suivi PPEF (tous les 2 mois) composé de représentants des CDAS et d'ATD Quart Monde comme représentants des familles
- Animation des « Foires aux questions PPEF » trimestriellement pour répondre en direct et en visio aux questions des professionnels
- Participation du référent de parours PPEF ou co-animation sur le terrain à des temps d'équipe dédiés au PPEF

2. Date de mise en place de l'action

2019

3. Partenaires et co-financeurs

Pas de partenaires ni de co-financeurs sur cette action.

4. Durée de l'action

2019-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel CALPAE 2023

Part Etat = 20 000€

Part Département = 20 000€

Budget global=40 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

40 000€

Dont part Etat : 20 000€ au titre du financement du poste de chargée de mission PPEF

Dont part Département : 20 000€ au titre de la valorisation de temps ETP équipe projet PPEF

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023 (au 30/09/2023)
Réfèrent de parcours PPEF	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche de réfèrent de parcours	200 (travailleurs sociaux sensibilisés)	495	1496	1777	
	Nombre total de personnes accompagnées par un réfèrent de parcours	311	535	1 126	1 507	2 490

7. Bilan d'exécution 2023

La démarche réfèrent de parcours a pu se poursuivre sur l'année 2023.

La démarche PPEF est réellement enclenchée dans les CDAS du département : cette dynamique positive est visible lors des remontées de données trimestrielles de chaque CDAS qui permettent au Département de mesurer la constante progression du nombre de PPEF signés.

En 2023, une dynamique positive s'est engagée au sein des CDAS passant de 1 046 PPEF réalisé au 30/09/2022 à 2 490 au 30/09/2023 soit une augmentation de 138%. La présence de proximité à la demande des responsables des CDAS de la référente de parcours PPEF et de l'équipe technique composée de 5 chargés de missions porte ses fruits : plus grande adhésion à la démarche PPEF, évolution en constante progression du nombre de PPEF signés, demande d'intervention sur la thématique des « rencontres partagées ». Les signaux perçus quant à l'adhésion à la démarche PPEF sont positifs.

La crise sanitaire avait considérablement freiné le déploiement. Depuis, les équipes se sont réappropriées la démarche et sont demandeuses d'accompagnement (techniques d'animation, outil supplémentaire ...).

Des expérimentations innovantes sont apparues en 2023 comme les « Café PPEF » en interne et/ou ouverts aux partenaires, référents de mesure. Un partage de ces expériences positives s'est enclenché au cours du 2ème semestre avec un intérêt fort des équipes.

La référente de parcours PPEF a également commencé à collecter des expériences intéressantes à l'oeuvre dans d'autres Départements et travaille depuis fin 2023 à leur diffusion à l'ensemble des équipes.

Le comité de suivi PPEF composé de 22 représentants de CDAS et d'agence ainsi que d'ATD Quart Monde se réunit tous les 2 mois pour partager les actualités, interrogations et besoins du terrain. Animé par la référente parcours PPEF du Département, ce comité de suivi s'attache à répondre efficacement aux attentes pour faciliter la mise en place des PPEF auprès des familles. La représentation des personnes accompagnées est assurée par la présence de membres de l'association ATD Quart Monde.

Action 3.2 : Référent de parcours pour les bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans

1. Description de l'action

Le public des jeunes allocataires du RSA est confronté à des besoins spécifiques qui requièrent un accompagnement individualisé s'inscrivant dans une approche globale de leur situation. La nécessité d'un chaînage sans rupture des étapes de leurs parcours d'insertion implique de disposer d'une vision globale de leur environnement, de leur situation et du champ des interventions possibles.

Un acteur de la sphère de l'insertion dispose de cette lecture complète des contextes de vie et donc des besoins de cette population : les Missions locales. Depuis leur création, elles sont positionnées sur l'insertion et l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines (orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture).

Pour lever les différents freins financiers à l'insertion professionnelle (mobilité, garde d'enfants, formation, logement...) et ainsi sécuriser les parcours, les Missions locales ont notamment pu faire valoir le Contrat d'accompagnement renforcé et sécurisé en Ille-et-Vilaine (CARS 35) qui leur a permis d'accompagner et d'améliorer la situation de jeunes allocataires du RSA. Ce dispositif a pris fin en décembre 2019.

Aussi et au regard de l'approche globale déclinée par les Missions locales et de l'offre de service dont elles disposent, le Conseil départemental a décidé, par délibération de décembre 2019, de leur déléguer l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans qui ouvre un droit au RSA.

Depuis le 31 décembre 2020, les Missions locales assurent l'accompagnement de l'ensemble des jeunes.

2. Date de mise en place de l'action

Mise en place de la délégation à compter du 1^{er} janvier 2020.

3. Partenaires et co-financeurs

Les missions locales de Saint-Malo, de Fougères, de Vitré, de Redon et WE KER (bassin d'emploi de Rennes).

4. Durée de l'action

2020-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Budget global = 40 000 €

Part Etat = 20 000 €

Part Département = 20 000 €

→Budget exécuté au 31/12/2023

40 000€

Dont part Etat : 20 000 € (10 000 € à WE KER, 2 500 € à ML Vitré, 2 500 € à ML Fougères, 2 500 € à ML Redon, 2 500 € à ML St Malo) au titre de participations versées aux Missions locales pour l'accompagnement renforcé.

Dont part Département : 20 000 € au titre de la délégation de l'accompagnement des BRSA de moins de 26 ans aux missions locales.

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Réfèrent de parcours pour les BRSA de moins de 26 ans	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche de réfèrent de parcours dans les missions locales	58	60	60	60
	Nombre total de BRSA de moins de 26 ans accompagnées par un réfèrent de parcours dans les missions locales	1416	2233	1475	1 471

7. Bilan d'exécution 2023

En 2023, les Missions locales ont notamment travaillé sur :

- La rédaction d'un guide parentalité et le déploiement de l'outil « Hello Charly » pour accompagner les jeunes dans leur projet professionnel (Mission Locale de Fougères).
- Le repérage des actions collectives portées par les partenaires et articulation avec celles portées par la Mission locale (Mission Locale de Vitré).
- Le développement de propositions collectives et d'une offre de service mobilité (Mission locale Redon).
- Le déploiement de Zeendoc : un outil d'archivage, de signature électronique, de relais vers les partenaires (WeKer).
- La consolidation de l'organisation de l'accompagnement du RSA, le déploiement du Point Ecoute Jeunes, le développement des actions collectives co-portées (Mission locale de Saint-Malo).

Engagement du socle 4 : Insertion et parcours des allocataires du RSA

Action 4.1 : Orientation et parcours des allocataires du RSA

1. Description de l'action

L'action qui vise à améliorer l'accueil, l'orientation et le suivi des allocataires du RSA se décomposait initialement en quatre chantiers :

- Un premier chantier qui porte sur l'information droits et devoirs des BRSA. Le but de ce chantier étant d'accueillir et d'apporter rapidement une information simple et claire des engagements liés au versement du RSA. Ce chantier est arrivé à terme en 2021.
- Un deuxième chantier qui porte sur l'orientation des BRSA en droits et devoirs et dont le but est de favoriser une orientation rapide et au plus près des besoins des BRSA.
- Un troisième chantier qui porte sur l'acquisition d'un logiciel surcouche afin d'assurer un meilleur suivi du parcours des BRSA en droits et devoirs.
- Un quatrième chantier qui porte sur la prise de rendez-vous en ligne et le rappel de ces rendez-vous aux BRSA par SMS dans le but de réduire l'absentéisme et de s'assurer de la fluidité des parcours des BRSA.

En 2022, nous avons pris la décision de travailler concomitamment sur ces deux derniers chantiers. Ils ont été repensés sous un angle d'approche globale du parcours d'insertion pour davantage de cohérence.

Désormais, l'action ne se compose donc plus que de deux chantiers :

- Un premier chantier qui porte sur l'orientation des BRSA en droits et devoirs et dont le but est de favoriser une orientation rapide et au plus près des besoins des BRSA.
- Un deuxième chantier qui porte sur le suivi des parcours des bénéficiaires du RSA en droits et devoirs.

2. Date de mise en place de l'action

Chantier 1 : L'orientation des BRSA en droits et devoirs
2022 - 2023

Chantier 2 : Le suivi des parcours des bénéficiaires du RSA en droits et devoirs.
2023

3. Partenaires et co-financeurs

CAF, MSA et Pôle emploi

4. Durée de l'action

3 ans minimum.

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 20 500€ de reports 2022

Part Département= 80 000€

Budget global= 100 500€

→Budget exécuté au 31/12/2023

100 500€

Dont part Etat : 20 500€ au titre des deux postes au service RSA (chargée de mission RSA coordonnant le travail sur l'orientation des BRSA en droits et devoirs avec Pôle emploi + Référent Système numérique en charge de l'intégration des flux Pôle emploi dans le logiciel métier).

Dont part département : 80 000€ au titre de la valorisation temps ETP au sein du service RSA.

6. Indicateurs

Indicateurs	Situation au 31 déc 2020	Situation au 31 mai 2021	Situation au 31 déc 2021	Situation au 31 mai 2022	Situation au 31 dec 2022	Situation au 31 dec 2023
Nombre de nouveaux entrants	6 494	8 720	4 427	6 948	5 015	5 461
Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	1 632	2 187	1 109	1 691	1 183	1 253
Nombre total de 1ers rendez-vous d'accompagnement réalisés	1 717	2 314	764	1 053	614	721
Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines	216	379	109	177	113	176
Nombre total de 1er contrat d'engagement	986	1 254	764	1 053	614	456
Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois	256	412	302	4 92	281	227

7. Bilan d'exécution 2023

Chantier 1 : L'orientation des BRSA en droits et devoirs et dont le but est de favoriser une orientation rapide et au plus près des besoins des BRSA.

1^{er} semestre 2023 :

- Mise en place et animation d'un groupe de travail dédié à une réflexion approfondie sur le pré-diagnostic, le diagnostic et l'orientation. Dans la continuité des travaux engagés dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi et dans la perspective de la mise en place de

l'expérimentation France Travail sur le territoire de Vallons de Vilaine Pays de Redon, le groupe de travail thématique « orientation » a poursuivi ces ateliers. Ce groupe était piloté et animé par un binôme Département / Pôle Emploi afin de favoriser les échanges de pratiques et contribuer à une culture commune du diagnostic.

- Création d'un outil de diagnostic partagé. Le groupe de travail a coconstruit un outil de diagnostic axé sur la participation active de l'allocataire dans la définition de son parcours. La réalisation de cet outil poursuivait plusieurs objectifs avec en toile de fond le développement de l'implication de l'allocataire dans son diagnostic et sa capacité à devenir acteur de l'accompagnement :
 - o Favoriser la mutualisation des savoirs et expertises en Pôle Emploi et le Département ;
 - o Créer l'alliance entre accompagné.e et accompagnateur ;
 - o Partager un temps d'exploration de la situation, identifier les besoins et les priorités ;
 - o Pour repérer ensemble les leviers, les ressources ainsi que les obstacles et difficultés à contourner.
- Diffusion de l'outil auprès de plusieurs professionnels et territoires expérimentateurs. Au-delà du seul territoire d'expérimentation France Travail, l'outil de diagnostic a été diffusé et déployé sur de nombreux territoires. L'évaluation de l'outil sera réalisée auprès des professionnels concernés courant 2024.
- Suivi et accompagnement des territoires concernés par l'extension du dispositif OASCA (Orientations automatiques sur critères administratifs). Début 2023, ce sont 5 territoires breilliens qui utilisent le process d'orientation automatique. Si les chiffres ne sont pas consolidés à la date de rédaction de ce bilan, c'est environ 35 à 40% des nouveaux entrants qui bénéficient d'une orientation automatique ce qui permet une réduction significative du délai d'entrée dans le parcours.

2^{ème} semestre 2023 :

- Recrutements et formations de l'équipe de professionnels intervenants (référénts RSA, infirmières etc.) en vue de la préparation au lancement de l'expérimentation France Travail sur le territoire Vallons de Vilaine Pays de Redon concernant un peu plus de 1 400 allocataires du RSA.
- Organisation de groupes de travail et échanges de pratique entre les professionnels et les partenaires concernés par l'expérimentation (près de 30 professionnels) pour travailler sur les critères d'orientation pendant les co-diagnostic. Au 31 décembre, un peu plus de 200 co-diagnostic ont été réalisés. Les professionnels ont reconnu que le co-diagnostic améliorait la qualité de l'orientation et permettait de monter en compétence sur le partage d'expertise et renforçait également l'intérêt pour le métier.
- Travail conjoint avec l'éditeur pour la mise en place d'un applicatif sur le logiciel SOLIS afin de réaliser directement, dans l'outil métier, les Orientations automatiques sur critères administratifs (OASCA).
- Lancement de l'évaluation du dispositif d'orientation automatique sur les 5 territoires expérimentateurs : préparation de la grille d'évaluation et de la démarche méthodologique. Cette évaluation sera réalisée et finalisée courant 2024 dans l'objectif d'un déploiement départemental des OASCA 2^{ème} semestre 2024.

Un deuxième chantier qui porte sur le suivi des parcours des bénéficiaires du RSA en droits et devoirs.

1^{er} semestre 2023 :

- Mise en place d'un groupe de travail dédié « Accompagnement et parcours d'insertion ». Ce groupe est piloté conjointement par le Département et Pôle Emploi. Il réunit les professionnels lors de 3 rencontres afin de travailler, dans le cadre de l'expérimentation France Travail sur les parcours

d'accompagnement. Le groupe de travail axe sa réflexion autour de plusieurs aspects en vue de la rédaction d'un référentiel

- Définition des spécificités des 3 dominantes d'accompagnement : emploi, équilibrée, et remobilisation
 - Construction des différentes modalités d'accompagnement par dominante
 - Définition de la durée et la montée progressive des heures d'activité par dominante
 - Travail sur la notion d'empêchement légitime / de dispense
- Mise en place d'un groupe de travail « Offres de service et entreprises ». Plusieurs dimensions ont été travaillées au cours de 4 séances : recensement des besoins des BRSA, création d'une carte mentale, recensement de l'offre et des interlocuteurs, mobilisation des entreprises via l'appui des EPCI.
 - Mise en place d'un groupe de travail « Numérique ». 4 séances de travail ont déjà eu lieu : recensement des besoins d'outils numériques tout au long du parcours d'insertion (prise de RDV, suivi etc...), sécuriser des données et interconnexion, présentation des outils Dinum, recherche de solutions adaptées...

2ème semestre 2023 :

- Conduite d'une évaluation « démarche de recueil de l'expression des besoins de suivi de parcours » auprès des professionnels des territoires avec l'appui du cabinet WASTONE :
 - Identification des besoins de suivi de parcours
 - Hiérarchisation des demandes
 - Travail sur l'expression dématérialisée de ces besoins...
- Mise en place d'un comité de pilotage interne au Département afin de définir le cahier des charges en vue de l'acquisition d'un outil de suivi des parcours. Les résultats de la démarche d'évaluation sont exploités pour formaliser l'ensemble des besoins numériques. Le groupe réunit le service RSA et les services numériques.
- Benchmark sur les outils de suivi de parcours sur les autres Départements : recensement et analyses des forces et faiblesses des outils.
- Elaboration d'outils de suivi temporaire dans l'attente de la publication du cahier des charges et de l'acquisition de l'outil définitif. Travail sur des outils de suivi format Excel auprès du territoire d'expérimentation France Travail afin de recueillir les indicateurs nécessaires au pilotage. Le groupe associe les services numériques, le service RSA et les gestionnaires insertion des territoires.
- Mise en place d'un groupe de travail dédié à la prise de rendez-vous automatisée du Département. Le groupe de travail réunit des référents fonctionnels numériques, des chargés de mission et des chefs de projet de la direction des services numériques. L'objectif est de déployer la prise de RDV suite à ouverture de droit et de définir l'ensemble des fonctionnalités nécessaires pour les utilisateurs que sont les professionnels d'une part et d'autre part les bénéficiaires du RSA à moyen terme.
- Lancement, sur le territoire d'expérimentation France Travail, de l'appli ILLISA pour la prise de RDV suite à l'ouverture de droit RSA. Les premiers retours sont positifs de la part des professionnels utilisateurs. Une évaluation sera menée courant 2024

Engagement du socle 5 : Insertion et parcours des allocataires du RSA- Garantie d'activité

Action 5.1 : Garantie d'activité : Offre d'insertion sociale et professionnelle départementale, Accompagnement global, Dispositif Equilibre Emploi, Service de veille professionnelle *SINAD emploi*

1. Description de l'action

Le Département a, depuis plusieurs années, mis en place pour les allocataires du RSA une offre d'accompagnement diverse et adaptée favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces derniers. Aujourd'hui, ce sont plus de 3 000 allocataires qui bénéficient d'un accompagnement dans ce cadre.

Parmi cette offre, le Département a mis en œuvre :

- Un dispositif « Equilibre Emploi » permettant aux allocataires du RSA de continuer à percevoir leur allocation RSA tout en ayant un revenu d'activité (dans la limite de 400 heures sur une année civile) dans les secteurs du médico-social, de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du tourisme et de la restauration collective avec une ouverture à moyen terme à d'autres secteurs d'activité.
- Un service de veille d'offre d'emploi : SINAD Emploi. Le Département a contractualisé avec l'entreprise SINAD pour le déploiement du service « Sinademploi ». L'entreprise SINAD mobilise ses ressources et sa technologie pour capter en temps-réel des annonces d'offres d'emploi diffusées sur le web. Un traitement d'analyse sémantique permet ensuite de classer ces offres d'emploi par catégories professionnelles et localisations géographiques. Chaque matin, une newsletter personnalisée est adressée par courriel aux destinataires du service. Dans le cadre de cette action, SINAD met à disposition du Département une interface web permettant de gérer en ligne les abonnements des destinataires. Les destinataires du service « Sinad emploi » sont les personnes allocataires du RSA accompagnées par les professionnels du Département, des Missions locales et des villes délégataires/protocolaires. Les personnes allocataires du RSA qui le souhaitent ont ainsi la possibilité d'accéder quotidiennement durant un mois (ou trois mois selon le besoin) à des offres d'emploi actualisées, filtrées et sectorisées.
- Le dispositif « Accompagnement global », piloté par Pôle emploi. En partenariat avec le Département, Pôle emploi propose ainsi une offre dénommée approche globale, qui ambitionne de concilier simultanément accompagnement professionnel et social pour agir sur les freins à l'emploi rencontrés par les allocataires du RSA. Une convention déclinant les modalités opérationnelles des différents axes de cette approche globale notamment celui dédié à l'accompagnement global a été signée le 2 mai 2019 entre Pôle Emploi Ille-et-Vilaine, Pôle Emploi Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

2. Date de mise en place de l'action

Equilibre Emploi : janvier 2022.

Sinad Emploi : 4^{ème} trimestre 2023

3. Partenaires et co-financeurs

Equilibre Emploi : CAF, MSA, COORACE

Accompagnement global : Pôle emploi

4. Durée de l'action

Equilibre Emploi : 2021-2023

Sinad Emploi : 2023-2024

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 113 000€ de reliquats 2022

Part Département = 150 000€

Budget global=263 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

263 000€

Dont part Etat : 113 000 € de reliquats 2022 au titre du financement d'un poste de coordinatrice dispositif Equilibre Emploi (22 500€) + subvention COORACE (72 500€) + subvention SINAD Emploi (18 000€)

Dont part Département : 150 000 € au titre des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi

6. Indicateurs quantitatifs

Action : Insertion et parcours des allocataires	Indicateurs	Situation au 31/12/2019	Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2021	Situation au 31/12/2022	Situation au 31/12/2023
Garantie d'activité départem- entale	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)			565	580	Indicateur indisponible pour le moment
	Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale	3000	3000	3100	3146	Indicateur Indisponible pour le moment

Action : Insertion et parcours des allocataires	Indicateurs	Situation au 31/12/2019	Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2021	Situation au 31/12/2022	Situation au 31/12/2023
<i>Accompagne- ment global porté par Pôle emploi (reporting Pôle emploi)</i>	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global	488	486	617	667	513
	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global	570	532	579	616	583
	Nbre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	57	53	58	53	58
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement Global	23,5 jrs	19,7	23,8	21,5	24,5

7. Bilan d'exécution 2023

Accompagnement global

Le dispositif s'est poursuivi.

Dispositif Equilibre Emploi

Le dispositif Équilibre Emploi a été renouvelé sur l'année 2023 suite à la 1^{ère} année d'expérimentation menée en 2022 ayant produit des résultats positifs et encourageants concernant la dynamisation des parcours d'insertion des personnes concernées. Le bilan effectué a permis de mettre en lumière la mobilisation des associations intermédiaires, qui bénéficient de prescriptions dans le cadre du dispositif, et se sont révélés être les partenaires adéquats dans l'accompagnement des personnes positionnées sur le dispositif. Les conclusions de ce bilan ont mené vers une évolution du dispositif à compter du 1^{er} juillet 2023, en l'ouvrant aux secteurs du BTP et du nettoyage/propreté. Au regard du temps d'accompagnement nécessaire des personnes pour la sollicitation du dispositif, et afin d'encourager les diverses associations intermédiaires du département à développer plus encore les actions menées sur les secteurs d'activité en tension, un financement leur a été attribué en 2023, en plus du financement du Coorace qui intervient en appui du Département sur le développement du dispositif pour le volet concernant les associations intermédiaires (réunions d'information, coordination, bilan, etc).

Ainsi en 2023, ce sont 80 personnes salariées des différentes associations intermédiaires qui ont pu bénéficier d'Équilibre Emploi, soit une augmentation de 78 % par rapport à 2022. Par ailleurs, la part des personnes ayant bénéficié d'Équilibre Emploi via des missions proposées par les associations

intermédiaires reste stable par rapport à 2022, aux alentours de 70 %. Des visites d'entreprises et autres ateliers collectifs ont en plus été organisés par les associations intermédiaires en vue de promouvoir les métiers porteurs d'emploi des secteurs d'activité fléchés par Équilibre Emploi.

Concernant le profil des personnes ayant bénéficié d'Équilibre Emploi en 2023, il est à noter que la moitié des personnes ayant bénéficié d'Équilibre Emploi en 2023 n'avaient plus travaillé depuis au moins 1 an, signe de l'effet incitatif fort du dispositif sur la reprise d'activité.

On constate une importante proportion de femmes parmi les bénéficiaires (80 %). La répartition entre les différentes tranches d'âge est quant à elle relativement égalitaire, malgré une légère surreprésentation des 35 < 39 ans.

Enfin, les plus de 17 000 heures travaillées ont représenté plus de 215 000 € de revenus d'activité non pris en compte dans le calcul du RSA à verser aux allocataires. Elles ont été effectuées majoritairement dans le secteur de la restauration collective. Les secteurs du médico-social, du nettoyage/propreté et de l'hôtellerie-restauration viennent ensuite avec un nombre d'heures travaillées comparable. Enfin le secteur agricole a également été concerné par les reprises d'activité, mais représente un nombre d'heures travaillées relativement faible. Les secteurs de l'agroalimentaire et du BTP ne sont quant à eux pas représentés.

Sinad Emploi

Le service « Sinademploi » a fait l'objet de trois présentations en réseaux métiers devant les professionnels du Département, des missions locales et des villes délégataires/protocolaires. Suite à ces réunions de présentation, 46 professionnels, sur la base du volontariat, ont fait le choix d'une ouverture d'un compte utilisateur « Sinademploi ». Les professionnels abonnés ont ainsi pu recevoir quotidiennement les offres d'emploi sélectionnées en fonction de leurs critères de recherche et abonner les personnes allocataires du RSA volontaires. 42 personnes allocataires du RSA ont choisi de s'abonner pour une durée comprise entre 1 et 6 mois (déploiement de l'action à partir d'octobre 2023). L'utilisation de « Sinademploi » a ainsi permis aux professionnels de mieux cerner l'offre d'emploi sur leur territoire et d'évaluer en direct avec la personne accompagnée la fréquence des offres d'emploi sur la base de ses critères de sélection. Les personnes allocataires du RSA abonnées ont reçu quotidiennement les offres d'emploi correspondant à leurs critères de recherche (périmètre territorial et secteur d'activité).

Action 5.2 : Accompagnement renforcé des artistes bénéficiaires RSA

1. Description de l'action

Le Département d'Ille-et-Vilaine conventionne depuis plusieurs années avec des structures dont l'expertise métier, culture et entrepreneuriat coopératif, permettent d'accompagner des artistes bénéficiaires du RSA. L'objectif est d'évaluer la « viabilité » de leur activité et de les aider à la développer pour dégager un revenu complet ou partiel.

Ces artistes relèvent de disciplines et secteurs très variés, et sont pour cela orientés vers 3 structures aux spécialités différentes :

- L'Armada Productions pour les artistes du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque...)
- Le Jardin Moderne pour les musiques actuelles (auteur.trice compositeur.trice interprète) ;
- Elan créateur pour les arts plastiques, arts visuels, éducation et artisanat d'art

En complément de l'action existante qui vise à valider, conforter et sécuriser le projet des bénéficiaires grâce à un suivi individualisé et à des actions de formations, l'accompagnement renforcé permettra à chacune des trois structures de mobiliser un fonds d'aide dédié (en moyenne 1 000 € par personne pour 20 artistes au total) à la création (accompagnement en studio d'enregistrement, résidences en création, conseil, achat de matériel) et à la diffusion (supports de communication, ateliers et conseil). Des actions de formations élargies à l'acquisition de compétences dans la gestion de projet compléteront l'accompagnement renforcé.

2. Date de mise en place de l'action

Janvier 2021.

3. Partenaires et co-financeurs

Armada Production, Elan créateur et Les Jardins modernes

4. Durée de l'action

2021-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 10 000€

Part Département = 10 000€

Budget global= 20 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

20 000€

Dont part Etat : 10 000€ au titre des participations versées aux trois opérateurs : Armada (2 500€), Elan Créateurs (2 500€), Jardin Moderne (5 000€)

Dont part Département : 10 000€ au titre des participations versées aux trois opérateurs pour l'accompagnement des artistes bénéficiaires du RSA

6. Indicateurs quantitatifs 2023

Nom de l'action	Indicateurs	2023
Accompagnement artistes BRSA	Nombre de bénéficiaires accompagnés	30 (=7+7+16)
	Nombre de formations et consulting	18 (=3+3+12)
	Nombre d'actions de communication	5 (=2+3)

7. Bilan d'exécution 2023

Le Jardin moderne :

En 2023, 3 personnes ont été accompagnées financièrement dans le cadre de la CALPAE selon plusieurs modalités :

- La réalisation de l'animation d'un clip 2 D par la société Samuel CHICO et pressage de 100 CD de promotion par la société Conflikt Arts ;
- L'embauche d'un technicien son et d'une technicienne lumière pour une durée d'une journée chacun pour aider une personne accompagnée dans le cadre d'une résidence, ;
- Un accompagnement en coaching vocal par la structure Vlad Productions.

L'Armada Production :

En 2023, L'Armada Productions a pu financer plusieurs actions pour 3 bénéficiaires, en complément des accompagnements mis en œuvre en direction des bénéficiaires du RSA, porteurs d'un projet artistique :

- Accompagnement scénique de 2 jours avec une coach professionnelle Léa Bulle
- 2 jours de résidence dans la salle de spectacle « Mami Chan » de l'Armada
- Embauche d'un costumier pour la création costume d'un spectacle
- Stage de pratique artistique (14h) autour du clown au Théâtre du cercle
- Stage de pratique artistique (21h) autour du clown au Théâtre de la Paillette

Ces actions ont été bénéfiques aux 3 bénéficiaires, qui ont pu professionnaliser leur pratique, s'insérer dans les réseaux à travers les rencontres faites dans le cadre de ces actions et mettre en œuvre leur projet dans des conditions professionnelles.

Elan créateur :

En 2023, Elan créateurs a proposé plusieurs modalités pour renforcer son accompagnement dans le cadre de la CALPAE :

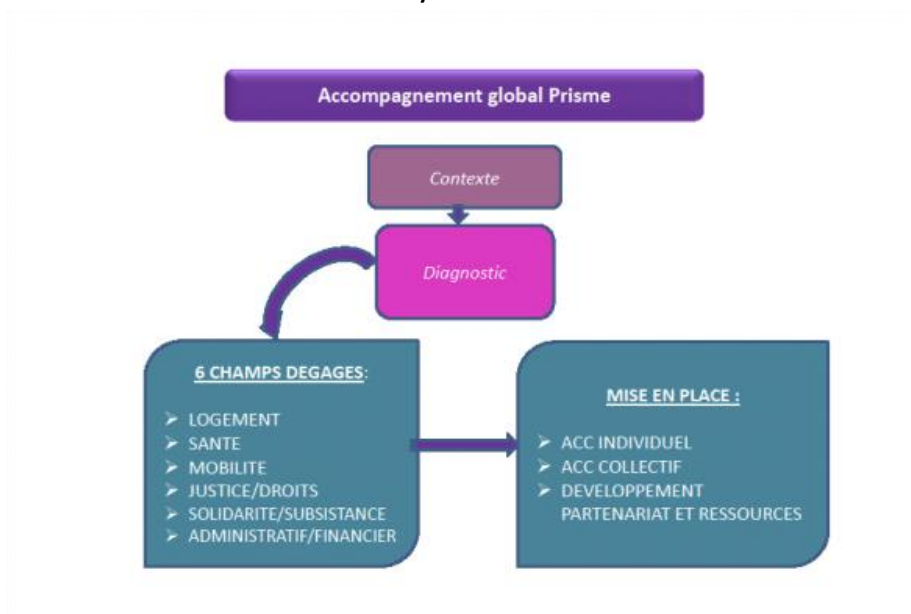
- Entretiens-conseil : Il s'agit d'entretien de 3h mis en œuvre avec des experts, portant sur des thématiques commerciales ou de professionnalisation - 7 consultings pour 5 bénéficiaires
- Outils de elearning : mise à disposition d'un accès gratuit à la plateforme Artistforever développé par le Centre d'Art Contemporain 40m3, organisme ressource pour les pour artistes-auteurs - 5 licences fournies
- Outils de prospection : financement de supports de communication indispensables pour participer à des opérations de diffusion (salon professionnel) ou de fournitures indispensables pour organiser un espace vente (stand à l'image de sa marque sur un marché de créateur) - 3 actions financées

- Ateliers collaboratifs : organisation de café-rencontres à Rennes. Le format est de 4 à 6h selon les thématiques abordées. L'intention est de se nourrir des témoignages, de se booster grâce à l'émulation du groupe, de développer son réseau professionnel. En 2023, ont été organisées : des rencontres avec des artistes visuels comme littéraires (un invité mystère à chaque café), une visite commentée d'une exposition à 40 m3 (pour découvrir le métier de médiateur), une découverte des espaces mutualisés du Bureau à Modeler, des ateliers collaboratifs pour trouver un espace de paroles où faire groupe (interconnaissance, écoute et intérêts réciproques) et favoriser le réseautage (cartographier des partenaires de la filière, échanger sur ses pratiques métier, et.c) ; 32 participations à ces ateliers par 15 bénéficiaires.

Action 5.3 : Association PRISME/Accompagnement global

1. Description de l'action

ASSOCIATION PRISME / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



La mise en œuvre d'un accompagnement global vise à répondre aux besoins des publics en situation d'exclusion, d'isolement et ou de fragilité qui sont confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles. Suivant les programmes suivis par les bénéficiaires, cet accompagnement s'étale sur une durée maximale de 12 mois.

Cet accompagnement intervient sur 6 champs relatifs à l'accès aux droits que sont le logement, la santé, la mobilité, la justice/droits civils et pénaux, la solidarité/subsistance, l'administratif/financier. La fonction d'accompagnement global se traduit par 3 axes d'intervention :

- Le développement de partenariat et de ressources en lien avec les champs des droits précités ;
- Un accompagnement individuel qui permet de résoudre les difficultés personnelles, sur la base d'entretiens et/ou rendez-vous pouvant s'organiser au sein du centre de formation mais également à l'extérieur de la structure en lien avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire mais aussi avec les structures administrative et juridique ;
- Un accompagnement collectif qui permet de sensibiliser aux droits par le biais d'ateliers, de visites de lieux/structures ressources, de rencontres de professionnel.les, de s'approprier le territoire par la connaissance physique des institutions et des services.

Cet accompagnement renforcé se complète notamment par la mise en place d'un outil spécifique intitulé « **E-PoPP** » qui prend la forme d'une plateforme numérique servant à accompagner l'apprenant dans son processus d'apprentissage tout en assurant le suivi de son parcours pédagogique.

E-PoPP est une étape de digitalisation des pratiques et des outils préalables aux suites de parcours visant une autonomie professionnelle et personnelle.

Concrètement la plateforme permet :

- La mise à disposition d'un espace personnel pour chacun des stagiaires qui permettra d'individualiser les accompagnements en fonction des besoins de chacun ;
- La création de modules interactifs et ludiques favorisant l'apprentissage des personnes ;
- Le développement d'outils d'accompagnement (illettrisme, illettronisme, FLE).

2. Date de mise en place de l'action

Janvier 2021

3. Partenaires et co-financeurs

Financeurs : Convention État-Conseil Départemental 35

Prescripteurs/orienteurs : We-Ker/Mission Locale, PJJ, ASE, structures de prévention

Partenariat opérationnel : Logement (RHJ, CHRS, SAE/PPI, 115...) Santé (CHGR/EMPP/L'Envol, SAFED, CPAM, MDPH...) Justice et Droits (MCE, CIDF, MRAP, TGI, UDAF35...) Mobilité (We-Ker, Ehop, AIPR, Rennes Metro...) Administratif Financier (BDF, CAF, Centre des impôts, Douanes...) Solidarité subsistance (CDAS, FAJ, Secours Pop, Croix rouge, Resto du cœur...)

4. Durée de l'action

Du 01/01/2021 au 31/12/2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 18 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

18 000€ au titre de la participation versée à l'association Prisme

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2021	2022	2023
<i>Actions visant l'insertion sociale par l'accompagnement au projet professionnel et le soutien dans les démarches d'accès aux droits</i>	Nombre de personnes accompagnées cadre ACCOMPAGNEMENT GLOBAL			
	Nombre d'accompagnements individuels spécifiques	135 Jeunes (71F et 64H) Correspondant à 298 entretiens individuels réalisés	151 personnes accompagnées 335 entretiens individuels spécifiques menés	110 personnes accompagnées 245 entretiens individuels spécifiques menés
	Nombre d'accompagnements collectifs	1597 jeunes ayant bénéficié.e.s d'ateliers thématiques collectifs	1400 accompagnements collectifs	1116 accompagnements collectifs
	Nombre d'ateliers organisés	51 AG-Transvers/416 pers 85 Santé/639 pers 7 Logement/52 pers 32 Administratif/275 pers (Financier/Droits/Justice) 29 Mobilité/215 pers 204 Ateliers réalisés tout item confondu	185 ateliers collectifs	181 ateliers collectifs

(*) Le calcul s'effectue sur la base d'1 personne par atelier suivi (référence base quantitative :si la même personne bénéficie de 6 ou 7 ateliers différents, elle est comptabilisée 6 ou 7 fois.

7. Bilan d'exécution 2023

En 2023, l'activité du service Accompagnement global s'est maintenue notamment sur les ateliers collectifs. Il y a une baisse des accompagnements individuels en corrélation avec un nombre de sessions du dispositif PREPA Avenir jeune moins important. La finalité des accompagnements est toujours individualisée, mais l'objectif commun pour tous les publics accueillis est de gagner en autonomie dans le recours aux droits.

Accompagnements individuels :

Les besoins d'accompagnement individuel portent, tout comme en 2022, majoritairement sur les thématiques de la santé, du logement et des problématiques administratives.

Nous constatons que la problématique de logement est étendue à l'ensemble des dispositifs de formation et sa prise en charge nécessite forcément plusieurs entretiens individuels. Depuis septembre 2023, nos partenaires récurrents, dont les Amitiés sociales, font état d'un nombre croissant de sollicitations auxquelles ils ne peuvent répondre favorablement. Sur la fin d'année 2023 il n'était plus possible de déposer de dossier de demande de logement, la liste d'attente étant trop importante. De même, en 2023, les jeunes accompagnés ont dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir intégrer un CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

Différents dispositifs comme le LOJI (SEA35) et Premières Clés (We Ker) ont pu accueillir certains stagiaires notamment sur le dispositif Parcours+, mais les places disponibles restent encore en dessous des besoins existants. Les places en hébergement d'urgence via le 115 ne sont pas toujours assurées. La saturation des réseaux d'hébergement spécifiques ou non aux jeunes fragilisent leur insertion professionnelle.

Afin de trouver des solutions et les plus adaptées nous travaillons de façon renforcée avec les partenaires.

La santé reste un champ très important de l'accompagnement de nos publics, que ça soit dans l'accès aux droits (demande de carte vitale ou de Complémentaire Santé Solidaire), dans la recherche d'un médecin traitant ou dans la prise en compte de la santé de façon globale dans le parcours de formation (repérage des problématiques de santé, accompagnement et prise en charge de celles-ci tant au niveau de la santé physique que mentale). Nous relevons également un accueil plus important de jeunes en situation de handicap sur la formation PREPA Avenir jeunes notamment. Dans le cadre de notre adhésion à la démarche de progrès de la PRFPH nous avons systématisé la proposition d'entretiens pour les stagiaires détenteurs d'une RQTH ou pour qui une demande de reconnaissance était en cours. L'accompagnement aux problématiques administratives, et plus largement au recours aux droits, est très vaste, mais pour autant, il y a majoritairement une amélioration de la situation. Pour certains bénéficiaires, nous avons proposé un accompagnement individuel en amont des entrées en formation, notamment pour regrouper les pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier de demande d'aide financière.

Ateliers collectifs 2023 : Voici ce que nous pouvons relever en termes d'évolution de notre proposition d'ateliers collectifs :

- L'atelier « Gestion des émotions » créé en 2022, au regard des situations de conflits exprimées parfois par des actes ou des propos violents, a été maintenu.
- Dans le cadre d'une nouvelle session PREPA Avenir Jeunes Parents à destination des jeunes de moins de 25 ans en charge d'enfants, principalement des jeunes femmes bénéficiaires du RSA, nous avons mis en place des ateliers spécifiques (droits CAF, sensibilisation aux droits de la famille et aux violences sexistes et sexuelles) et adapté des ateliers existants.

- De nouveaux ateliers ont été créés dans le cadre des actions de formation à destination des publics « primo-arrivants » qui souhaitent accéder à l'emploi : Atelier « Découverte de la Sécurité Sociale : qu'est-ce que c'est ?, les différentes branches (CPAM / CAF/Retraite), atelier « Le vocabulaire du logement », Atelier « Comment remplir sa déclaration d'impôts ». Ces groupes participent également au dispositif Mobil'Action et utilisation de l'application Star.

Suite à la mise en place du nouveau marché « PREPA Avenir jeunes, un Parcours d'accès aux droits a été formalisé. Celui-ci est constitué de 11 ateliers de 3 heures sur un parcours complet :

Phase	Ateliers
Dynamisation	Introduction au module d'accès aux droits
Construction	France Connect et Compte Améli
	Présentation du bilan de santé
	Budget
	Mobilité et carte Breizh Go
	Permis de conduire
	Lieux Ressources
	3 ateliers en option : Alimentation, logement, vie affective et sexuelles, conduite à risque, handicap
Capitalisation	Mes démarches après la formation

Développement et poursuite du partenariat :

Nous observons une continuité dans les partenariats déjà amorcés avec parfois de nouveaux projets. Nous pouvons par exemple évoquer l'expérimentation menée depuis septembre 2022, dans le cadre de notre convention de partenariat avec les Amitiés Sociales. Il s'agit de permettre l'accès à un logement en résidence habitat jeunes pour des jeunes en formation à Prisme ayant un enfant à charge. Le logement est donc totalement réhabilité pour être adapté aux besoins. Prisme s'engage à préparer l'accès au logement en termes de démarches et d'engagement.

A noter, la poursuite de partenariats initiés en 2022 :

- Intervention de l'association Kodiko : présentation de leur dispositif d'accompagnement spécifique en direction du public réfugié
- Intervention de Kéolis : sensibilisation au réseau STAR (organisation, fraudes, notion de civisme, les métiers, sexisme / harcèlement dans les transports...). En 2023, le partenariat a été formalisé.

Nous avons aussi rencontré des partenaires pour des points d'étape : le 4Bis Information Jeunesse (notamment sur les ateliers logement, les présentations du SAS écoute), le LOJI (SEA35) afin de mieux se connaître et d'adapter au mieux les orientations logement et l'accompagnement des stagiaires (notamment sur Parcours+).

Nous avons formalisé à nouveau un partenariat avec Unicité pour la mise en place d'ateliers prévention santé par les pairs (consommation, sommeil, addictions dont écrans, Vie affective et sexualité, santé mentale) volontaires formés ambassadeurs de la santé mentale par l'association ambassadeur de la santé mentale.

Enfin, Prisme est engagé dans la démarche de progrès du PRFPH, et dans ce cadre une des formatrices en accompagnement global, référente TH pour la structure, est engagée dans le réseau breton des référents TH depuis début 2022, initié par l'AGEFIPH et le FIPHFP. Elle a participé de façon régulière à des modules de formation pour actualiser les ressources et partenariats.

Veille et formations :

Nous continuons de rester attentifs à l'évolution des droits et des dispositifs dans les champs de l'accompagnement global et à nous outiller. Pour cela nous participons a des temps d'échanges professionnels et d'information. En 2023 :

- ✓ Participation à des Webinaires animés par la CPAM sur différentes thématiques (ex : Les aides financières individuelles, la PUMA, l'Invalidité et les Indemnités journalières...)
- ✓ Participation au COPIL du D-Code (Point accès des droits des jeunes/4Bis)
- ✓ Participation a un échange professionnel sur les questions LGBTQIA+, information sur des outils et ressources /temps co-animé par le 4Bis et le Planning familial
- ✓ Echanges professionnels sur les dispositifs logement mobilisés par We ker (Premières clés, Rado...)/ conseillers « Sortir de la rue » We ker
- ✓ Participation au colloque « Précarité et pouvoir d'agir » (Journée mondiale de la lutte contre la pauvreté)/ Dr LEFERRAND)
- ✓ Participation à la journée d'étude du réseau violences de genre (Ville de Rennes)
- ✓ Participation au forum « Il faut toute une Région pour favoriser le bien être des jeunes » Semaine d'Information sur la Santé Mentale
- ✓ Conférence régionale des acteurs de la stratégie de la lutte contre de la pauvreté / Commissaire à la lutte contre la pauvreté/ Préfet de la Région Bretagne

Nous continuons également de développer et actualiser nos outils pédagogiques. Pour cela, entre autre, nous adhérons à l'IREPS ce qui nous permet de découvrir régulièrement de nouveaux supports, en lien avec les thématiques de l'accompagnement global. Nous avons acquis un nouvel outil, Monopoly des inégalités, développé par Observatoire des inégalités, afin de pouvoir travailler sur les inégalités, aborder des questions telles que le logement, le handicap...

Axe numérique :

E-PoPP, notre plateforme numérique (développement en cours depuis fin 2019), nous permet d'accompagner les stagiaires en les préparant à l'utilisation d'outils (interfaces numériques des administrations) mais aussi de plateformes en lien avec leurs futurs parcours de formation et/ou d'emploi. Ce travail s'effectue en présentiel aussi bien en direct sur les interfaces administratives que par des ateliers/modules digitalisés construits par l'équipe et adaptés aux niveaux et besoins des stagiaires que nous accompagnons.

L'inscription sur la plateforme des stagiaires sur les dispositifs en direction du public « jeunes » s'est systématisée dès le début de formation. Par ailleurs, nous avons également mis en place des demi-journées de formation à destination de l'équipe pédagogique dans l'objectif d'harmoniser les pratiques sur l'animation de séances sur la plateforme E-POPP.

Action 5.4 : Dispositif Premières Heures

a. Description de l'action

Le Programme Premières Heures permet à des personnes en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en CHU, d'engager un parcours d'insertion en entrant dans un chantier d'insertion et en accédant à un hébergement.

Expérimenté par Emmaüs Défi depuis 2009, le Programme Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes ayant connu un parcours de rue ou hébergées qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Le Programme Premières Heures repose sur 4 principes fondamentaux :

1. Un recrutement sans sélection, ni prérequis : pour un public SDF ou hébergé (rue ou CHU) qui ne peut habituellement accéder aux SIAE.
2. Un lieu d'accompagnement : pas d'attente de productivité, un suivi social et un accompagnement en interne par un référent social.
3. Une promesse de l'emploi et de l'hébergement : mise en œuvre d'un parcours professionnel d'insertion progressif devant permettre d'être recruté à minima en CDDI.
4. Une progressivité et une durée modulable, au cas par cas : Premières heures s'adapte aux besoins et capacités de la personne.

b. Date de mise en place de l'action

2021

c. Partenaires et co-financeurs

CLPS-PRELUDE, Emmaüs Pays de Rennes, le Relais pour l'emploi, les Compagnons Bâtisseurs

d. Durée de l'action

2021-2023

e. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 101 250€ dont 22 500€ de reliquats 2022

Part Département=110 109€

Budget global= 211 359€

→Budget exécuté au 31/12/2023

211 359€

Dont part Etat : 101 250€ au titre des participations versées aux structures suivantes : Emmaüs Pays de Rennes (22 500€), CLPS-PRELUDE (22 500€), le Relais pour l'Emploi Pays de Vitré La Roche aux Fées (22 500€), les Compagnons Bâtisseurs Pays de Saint-Malo (22 500€) ; Lever de Rideau (11 250€).

Dont part Département : 110 109€ au titre des contrats d'accompagnement dans l'emploi.

f. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
DPH	Nombre de personnes accueillies	45	52	58
	Durée moyenne de parcours	3 mois	6 mois	6 mois

g. Bilan d'exécution 2023

En 2023, les données relatives aux publics accompagnés par les ACI menant l'expérimentation en Ille-et-Vilaine sont les suivantes (moyenne) :

- Un total de 58 personnes accompagnées
Dont 80% d'hommes et 20% de femmes
Dont 25 % ARSA, 15 % AAH
- Une moyenne d'âge de 35 ans

A l'entrée sur l'action, de nombreux freins sont identifiés sur ce public, notamment ceux liés à la santé (troubles psy, polyaddictions etc.).

La diversité des supports de travail proposés par les chantiers accueillants (par exemple, Prélude à Rennes) permet de proposer aux salariés en insertion du dispositif des travaux adaptés à leur situation et de varier les missions de travail lorsque le temps de travail hebdomadaire augmente. Les salariés restent en moyenne 6 mois dans les chantiers.

Durant leur accompagnement, les salariés bénéficient de mise en situation sur d'autres sites du chantier ou de chantiers voisins. Des périodes de mises en situation en milieu professionnel sont également organisées ainsi que des formations. Ces actions participent à renforcer les liens avec les autres SIAE du territoire, les entreprises adaptées ou encore les ESAT.

Concernant les sorties de parcours, les résultats sont très satisfaisants au regard du public très éloigné de l'emploi accompagné puisqu'en moyenne, 25 % des sorties sont tournées vers l'emploi (ACI, ESAT etc.). Les résultats sont également encourageant concernant la situation des bénéficiaires face au logement puisque 30 % des personnes ont vu leur situation évoluer positivement depuis leur entrée dans le dispositif : foyer de jeunes travailleurs, Maisons relais, CHRS, foyer maternel, logement autonome avec bail glissant etc.).

Il s'agit de la troisième année d'expérimentation de Premières heures en chantier, dispositif reconnu par tous les partenaires de l'insertion et de l'emploi en Ille-et-Vilaine. Ce dernier répond à une réelle attente des acteurs de l'emploi du territoire et est bien adapté au public de rue accueilli.

Action 5.5 : Accompagnement renforcé dans le cadre du dispositif « Parcours en mouvement- PEM'S » proposé par l'APASE.

i. Descriptif de l'action

L'APASE, Association Pour l'Action Sociale et Éducative en Ille-et-Vilaine, propose une action visant à lever les freins vers l'insertion sociale et professionnelle grâce à un accompagnement adapté des personnes présentant des difficultés ou souffrances psychiques. Cette action est mise en œuvre par le service inclusion socio-professionnelle.

L'action « Parcours en mouvement- PEM'S » est conduite sur le département d'Ille-et-Vilaine avec des lieux de permanence sur différents territoires.

Il s'agit de la mise en œuvre d'une prestation d'accompagnement adapté pour les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS) en situation de souffrance psychique et qui souhaitent accéder à un emploi. Cette démarche intègre deux volets :

- Un volet appui aux prescripteurs, principalement les référents RSA, avec une aide à l'évaluation approfondie des situations des personnes et des outils facilitant une meilleure compréhension des incidences des troubles psychiques dans un parcours d'insertion socio-professionnelle.
- Un volet accompagnement des personnes comportant trois phases qui se déroulent dans une période maximale de 24 mois.

Devant une demande de plus en plus importante d'accompagnements, le soutien financier supplémentaire accordé dans le cadre de la CALPAE doit permettre de renforcer cette action et d'accroître le nombre de prises en charge de bénéficiaires.

2. Date de mise en place de l'action

2020

3. Partenaires et co-financeurs

APASE

4. Durée de l'action

2023 : 6 mois

5. Budget

→*Budget prévisionnel 2023*

Budget global : 48 000€

Part Etat = 16 000€ (reliquats 2022)

Part Département = 32 000 €

→*Budget exécuté au 31/12/2023*

48 000€

Dont part Etat : 16 000€ au titre de la participation à l'APASE

Dont part Département : 32 000€ au titre de la convention de partenariat entre le Département et l'APASE

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2023
Dispositif PEM'S	Nombre de personnes accompagnées	214 (48 CD) dont 93 F (17 CD) et 120 H (31 CD)

7. Bilan d'exécution 2023

2 types d'action : PEM'S Accompagnement et PEM'S Appui aux acteurs

PEM'S Accompagnement :

Les actions d'accompagnements menées :

- Réduire les freins à l'emploi
- Définir ou redéfinir le projet professionnel
- Accompagner l'acquisition de compétences
- Accompagner vers l'emploi
- Accompagner une ou des alternatives à l'emploi
- Mettre en place les relais nécessaires

Le public :

- Genre : 93 femmes (dont 17CD) et 120 hommes (dont 31CD)
- Bénéficiaires du RSA : 69 (dont 46 CD)
- Demandeur d'emploi : 77 (dont 18 CD)
- RQTH : 107 (dont 4 CD)
- Age :
 - 26 ans : 10 (0 CD)
 - 26-34 : 66 (20 CD)
 - 35-44 : 61 (16 CD)
 - 45-54 : 58 (8 CD)
 - +55 : 19 (4 CD)

Motifs de fermetures :

- 10 % : La personne a abandonné en cours de phase d'appui au parcours
- 29 % : La personne a trouvé un emploi (CDD, CDI ...) ou une formation
- 2 % : La personne a trouvé une alternative à l'emploi (bénévolat, activité...)
- 13 % : Le projet professionnel n'est pas la priorité
- 46 % : Orientation vers des partenaires relais (MDPH, SAVS, CDAS, CMP...)

Prescripteurs 2023 :

- 33 % ont été orientés par les acteurs du service public de l'emploi
- 25 % ont été orientés par des professionnels du Conseil Départemental
- 27 % ont été orientés par des professionnels du secteur médical
- 15 % via des associations (CARSAT, SAVS etc.).

PEM'S Appui aux acteurs :

- Contacts individuels avec des professionnels de l'insertion
- Présentation du dispositif aux professionnels
- Visite d'entreprises adaptées

Les données chiffrées ne sont pas encore disponibles.

Action 5.6 : Aide à la transformation numérique des entreprises dirigées par les travailleurs indépendants allocataires du RSA

1. Description de l'action

Le Département d'Ille-et-Vilaine met en œuvre depuis plusieurs années une série de dispositifs et d'actions en vue de soutenir les travailleurs indépendants allocataires du RSA, principalement :

- Des conventions de partenariat avec les opérateurs à la création et reprise d'entreprise ayant pour principal objectif d'accompagner les travailleurs indépendants en fonction du stade de développement de leur entreprise : démarrage (associations ÉGÉE, Entreprendre Au Féminin Bretagne), besoin de financement (associations ADIE, Presol, France Active Bretagne), cessation d'activité (association ÉGÉE).
- L'attribution d'une prime au démarrage de l'activité d'un montant de 2 000 € conditionnée à l'obtention d'un prêt à taux zéro (association Prêt Solidaire en Ille-et-Vilaine (Presol)) ou d'un micro-crédit (Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)).
- L'accompagnement durant une période 9 mois (diagnostic : 3 mois et accompagnement au développement : 6 mois) des travailleurs indépendants ayant créé leur entreprise mais ne parvenant pas à dégager un revenu suffisant pour sortir du dispositif RSA.

Depuis la crise sanitaire du Covid-19, les opérateurs partenaires ont identifié des besoins réels des bénéficiaires en matière d'outils, de connaissance des procédures et de compétences numériques nécessaires au maintien ou au développement de leur activité. En effet, une partie des travailleurs indépendants accompagnés utilisent un matériel et/ou des logiciels informatiques obsolètes ou ne disposent pas des compétences et/ou des ressources numériques indispensables à leur développement économique.

Aussi, l'action envisagée a pour principal objectif d'aider les travailleurs indépendants allocataires du RSA à acquérir les outils et les compétences numériques nécessaires au développement de leur activité. Elle vient donc renforcer un accompagnement en cours lorsqu'un besoin spécifique et une aide ciblée sur le numérique sont clairement identifiés et de nature à faciliter le développement de l'activité.

Conduite à titre expérimental pour une durée d'un an, cette action sera réalisée en partenariat avec les associations ADIE et Presol qui instruiront les demandes d'aides qui devront répondre aux besoins suivants :

- Acquisition de matériel informatique nécessaire et adaptée à l'activité : ordinateur, imprimante, scan...
- Professionnalisation digitale des travailleurs indépendants notamment dans les domaines de la communication et de la vente en ligne. Celle-ci pourra nécessiter l'accompagnement par un prestataire spécialisé (diagnostic numérique, création et maintenance d'un site internet, mise en œuvre d'une stratégie digitale (réseaux sociaux, blog, référencement...)).

Le montant maximum de l'aide est plafonné à 1 000 € par bénéficiaire sur 12 mois. Le bénéficiaire a la possibilité d'effectuer une ou plusieurs demandes d'aide dans le délai de 12 mois, le cumul des aides demandées ne pouvant cependant dépasser le montant global maximum fixé à 1 000 €.

2. Date de mise en place de l'action

2d semestre 2022

3. Partenaires et co-financeurs

Les associations ADIE et Presol

4. Durée de l'action

2022-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 20 000€ dont 10 000€ de reliquats 2022

Part Département = 20 000€

Budget global= 40 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

40 000€

Dont part Etat = 20 000€ au titre de la participation à l'ADIE (7 500€) et Présol (12 500€).

Dont part Département = 20 000€ au titre des conventions de partenariats passées avec ces deux structures sur l'accompagnement des travailleurs indépendants.

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2022/2023		2d sem 2023	2d sem 2023	TOTAL
		Association Presol	Association Adie	Association Presol	Association Adie	
Aide à la transformation numérique des TI	Nb de primes accordées	9 (enveloppe consommée)	0 (traitement en cours)	8	18	35
	Nb de demandes en attente	9	/	0	3	12
	Nb de bénéficiaires identifiés	/	12	8	21	41

7 . Bilan d'exécution

Bilan de l'association ADIE :

Durant la période d'exécution de l'action (second semestre 2023), l'association ADIE a attribué la prime numérique à 8 bénéficiaires pour un montant total de 7 500 euros (montant total de la subvention attribuée). Le montant moyen par bénéficiaire est de 937 euros.

Les primes octroyées ont permis de financer les dépenses suivantes :

- Réalisation d'un programme de communication : publicité, facebook et digitalisation du projet
- Formation digitale
- Création d'une page « vitrine » et réalisation d'une formation digitale
- Création d'un site « vitrine », publicité, et achat d'un ordinateur
- Création publicitaire et achat d'une caméra et d'un ordinateur
- Création d'un site internet et d'un plan de communication réseau
- Achat d'une prestation extérieure dédiée à la communication (community manager)
- Mise en œuvre d'un site « vitrine » et développement d'une communication réseaux

Bilan de l'association PRESOL :

Durant la période d'exécution (second semestre 2023), l'association PRESOL a attribué la prime numérique à 21 bénéficiaires pour un montant total de 16 000 euros. Le montant total de la subvention était de 12 500 euros. L'association PRESOL a donc complété ce montant sur ses fonds propres à hauteur de 3 500 euros. L'attribution de la prime numérique a permis aux créateurs accompagnés par l'association PRESOL de présenter une offre digitale nécessaire et trop souvent délaissée faute de fonds suffisants.

Les primes octroyées ont permis de financer les dépenses suivantes :

- Acquisition d'un ordinateur et de logiciels (8 bénéficiaires)
- Acquisition de matériel informatique (3 bénéficiaires)
- Aide à la création/développement d'un site internet et mise en œuvre d'un plan de communication (5 bénéficiaires)
- Achat de matériels son et image dédiés à la mise en ligne de contenus numériques (2 bénéficiaires)

Action 5.7 : Soutiens aux jeunes en errance - Dispositif *Sortir de la rue*

1. Description de l'action

L'action vise à soutenir l'association We Ker dans la mise en œuvre de son dispositif *Sortir de la Rue* sur le bassin d'emploi de Rennes. Cette action permet à des jeunes de 18 à 30 ans en situation d'errance et sans emploi de s'engager dans un accompagnement volontaire pour construire leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement s'appuie sur des propositions qui prennent en compte les problématiques de santé, d'hébergement, du logement, de l'accès aux droits, de la formation et de l'emploi, et des ressources.

2. Date de mise en place de l'action

Initié et financé par l'Etat en décembre 2008 avec le soutien de nombreux partenaires : ville de Rennes, Rennes métropole, Mission locale, Sauvegarde de l'enfance à l'adulte d'Ille et Vilaine et l'Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS). Depuis 2016, ce dispositif est piloté par We Ker.

3. Partenaires et co-financeurs

Partenaires logement / hébergement : SIAO, SEA-PPI, CHRS habitat social, Résidences habitat jeunes.

Partenaires santé : La PASS, Point santé, CHGR-EMPP, SAFED, MDPH, structures de soins...

Partenaires insertion professionnelle : Parcours plus, IAE, Organismes de formation (CLPS, IBEP, Prisme, Afp...) ;

Partenaires accès aux droits : SEA CAO EDD, CDAS, CCAS, Pôle emploi, MDPH, SPIP, PIJ, APAS, CPAM... ;

Partenaires permanences extérieures dans les lieux d'accueil : PUZZLE, le restaurant Leperdit, le relais centre ville

4. Durée de l'action

2018-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat= 20 000€

Part Département= 20 000€

Budget global= 40 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

40 000€

Dont part Etat : 20 000€ au titre de la participation versée à l'association WE KER

Dont part Département : 20 000€ au titre du FAJ logement

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Sortir de la rue	Nombre de jeunes accompagnés par le dispositif	318	348	357	400	385
	Nombre de jeunes sortant de l'ASE accompagnés par le dispositif	109	135	146	144	125
	Nombre de jeunes accédant à un emploi ou à une formation	157	99	149	164	147
	Nombre de jeunes accédant à un logement	14	10% bénéficient d'un logement autonome, et seuls 20% d'un hébergement pérenne et sécurisé	94 jeunes en situation de logt et hébergement adapté dont 8% bénéficient d'un logement autonome, et seuls 18% d'un hébergement pérenne et sécurisé	165 jeunes en situation de lgt et hebgt adaptés ou autonome. 69 jeunes sont sortis du dispositif, car la situation est stabilisée et pérenne. (logement/santé /insertion professionnelle).	154 jeunes étaient en situation de logement et hébergement adapté ou autonome. 53 jeunes sont sortis du dispositif car la situation a été jugée comme stabilisée et pérenne (logement/santé /insertion professionnelle)

7. Bilan d'exécution 2023

En 2023, 385 jeunes ont été accompagnés sur le dispositif.

Ils se répartissent ainsi :

- 32% des jeunes accompagnés sur le dispositif étaient déjà connus des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- 35% des jeunes sont en « rupture sociale » ;
- 15% des jeunes sont de nationalité étrangère ;
- 18% des jeunes originaires des DROM-COM (essentiellement Mayotte).

Des problématiques similaires à tous ces jeunes :

Les jeunes accompagnés sur le dispositif ont tous en commun un parcours traumatisant, fait de ruptures familiales et institutionnelles, les amenant vers un processus d'exclusion. Ainsi, quels que soient le parcours et la situation de la personne accueillie, des problématiques similaires sont identifiées :

- Une instabilité du logement ;
- Des difficultés à s'inscrire dans un parcours ;
- Une dégradation de l'état de santé physique et psychologique.

Modalités d'intervention :

Pour répondre à ces différentes problématiques, les équipes de *Sortir de la rue* ont plusieurs modalités d'intervention :

- L'accompagnement global : avant de travailler sur l'accès au logement, à la formation et à l'emploi, il s'agit souvent d'aider les jeunes à accomplir de premières tâches administratives qui sont un prérequis nécessaire à toute démarche (élection de domicile, carte d'identité, carte de transports, affiliation à la CPAM, déclaration de revenus, etc.). Lorsque la situation des jeunes est stabilisée, ils peuvent bénéficier de tous les outils proposés par We Ker (mobilité, ateliers, formation, emploi, etc).
- L'aller-vers : une démarche proactive est nécessaire pour établir un premier contact avec les jeunes les plus éloignés des structures de droit commun. Des permanences régulières dans des lieux identifiés comme sécurisants par les jeunes permettent de faciliter l'orientation vers la Mission locale. Les permanences ont lieu toutes les deux semaines dans chaque endroit.
- Une approche adaptée : les premiers entretiens sont surtout un temps d'écoute, d'observation et d'orientation en réponse à des besoins fondamentaux (subsistance, hébergement, santé, l'hygiène, etc.). La demande initiale concerne quasi-systématiquement l'accès à l'emploi ou à la formation. Cependant, il y a souvent un décalage entre le projet et sa faisabilité. Accompagner sur l'accès aux droits, la santé et le logement devient nécessaire pour une entrée et un maintien en formation ou dans l'emploi. Des techniques de bas seuil basées sur un accompagnement souple et sans contrat sont utilisées. Les entretiens réguliers et les différents supports du dispositif, internes et externes à We Ker permettent d'amener les jeunes à prendre conscience de leur besoin d'accompagnement et à les rendre acteurs de leur projet.

Sorties du dispositif

94 jeunes sont sortis du dispositif en 2023.

Action 5.8 : Prévention des expulsions et d'aide aux impayés de loyer dans le parc privé : renforcement de l'évaluation juridico-sociale des situations de locataires en impayé de loyer

1. Description de l'action

L'action vise à doter l'ADIL d'une ressource en travail social afin de constituer un binôme de travail juriste/ travailleur social pour accueillir, informer, conseiller, évaluer, diagnostiquer la situation des ménages en impayés quel que soit le stade de la procédure.

Cet examen conjoint des situations permettra :

- d'enrichir le diagnostic en ce qui concerne notamment la situation financière et budgétaire des ménages ;
- de s'assurer de l'activation de l'ensemble des droits légaux ;
- de mobiliser, le cas échéant, les dispositifs d'aide extra-légaux ou facultatives ainsi que l'ensemble des mesures d'accompagnement pouvant être mises en œuvre (ASL, MASP, etc.).

2. Date de mise en place de l'action

Janvier 2021

3. Partenaires et co-financeurs

4. Durée de l'action

2021-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 25 000 €

Part Département= 25 000€

Budget global= 50 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

50 000€

Dont part Etat : 25 000€ au titre de la participation versée à l'ADIL.

Dont part Département : 25 000€ au titre du FSL.

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2021	2022	2023
Prévention des impayés de loyer	Nombre de ménages en impayés conseillés	1664	717	887
	Nombre de mises à disposition réalisées au moment du commandement de payer	378	476	405 (baisse d'activité liée à un dysfonctionnement de la part de Rennes Métropole)

7. Bilan d'exécution 2023

Le poste de Conseiller en économie sociale et familiale a été créé en janvier 2021. Le recrutement d'un travailleur social constitue indéniablement une véritable plus-value pour l'ADIL. En complément des conseils juridiques indispensables fournis par la juriste aux locataires en impayés de loyer, l'évaluation sociale permet de consolider et d'adapter les conseils apportés aux ménages en veillant notamment à l'ouverture et l'effectivité du versement de leurs droits légaux (ex : RSA, prime d'activité, AAH etc.), et en évaluant globalement leur situation financière et sociale.

Le binôme travailleur social/juriste de l'ADIL est désormais identifié par les travailleurs sociaux des CDAS pour répondre à leurs questions juridiques. Ainsi, la complémentarité entre l'action de l'ADIL et des CDAS s'observent au fur et à mesure. Dans certaines situations, l'ADIL intervient en tant que tiers facilitateur et peut réorienter vers le CDAS en fonction des difficultés rencontrées par le ménage.

Engagement du socle 6 : Formation des travailleurs sociaux

Action 6.1 : Plan de formations interinstitutionnelles territorialisées en direction des travailleurs sociaux ASIP

1. Description de l'action

L'ASIP consiste à offrir à tout citoyen ayant une demande sociale à exprimer, au plus près de chez lui :

- une écoute bienveillante et une compréhension de sa demande ;
- un premier niveau d'information sur ses droits et/ou sur les démarches à entreprendre ;
- le cas échéant, une orientation vers la structure directement compétente pour traiter sa demande ou l'accompagner.

Au vu de la proximité géographique attendue avec le citoyen, l'ASIP est une démarche qui se travaille localement. Indifféremment de leur statut, toutes les structures présentes à l'échelle d'un bassin de vie et susceptibles d'accueillir des habitants ayant une demande sociale contribuent à ce service rendu. Dans cet esprit multi-partenarial, le Département d'Ille-et-Vilaine impulse et accompagne la mise en place de réseaux locaux des acteurs de l'ASIP. Ces réseaux ont pour objectifs l'interconnaissance et une meilleure coordination des acteurs dans la réponse à apporter aux usagers. C'est dans ce cadre que le Département a souhaité aussi proposer aux membres de ces réseaux des formations interinstitutionnelles et territorialisées dédiées à l'ASIP.

La formation proposée porte sur trois modules :

- Module 1 : l'ASIP et mon rôle
- Module 2 : Evaluer la demande
- Module 3 : Informer et orienter

ii. Date de mise en place de l'action

2021

3. Partenaires et co-financeurs

CNFPT, autres organismes de formation

4. Durée de l'action

2021-2024

5. Budget

→Budget prévisionnel CALPAE 2023

Par Etat =21 000€ dont 10 500€ de reliquats 2022

Part Département = 21 000€

Budget global = 42 000

→Budget exécuté au 31/12/2023

42 000€

Part Etat : 21 000€ au titre du marché de formation ASIP

Part Département : 21 000€ au titre de la valorisation de temps ETP

6. Indicateurs quantitatifs 2023

En 2023 :

- Nombre de sessions : 8
- Nombre de participants : 103
- Nombre de territoires couverts : 6 (CC Saint Méen Montauban + CC Montfort + CC Brocéliande + CC Vitré communauté + CC Vallons de Haute Bretagne communauté + CC Couesnon Marches de Bretagne)

7. Bilan d'exécution 2023

Le déploiement de l'ASIP se poursuit à un rythme constant sur le territoire départemental avec 6 nouveaux terroires ayant enclenché une démarche en 2023. Le déploiement de l'offre de formation suit le même rythme. Les retours d'évaluation sont très positifs : les objectifs pédagogiques de montée en compétence sont atteints et les participants insistent sur la plus-value du caractère territorial et interinstitutionnel de ces formations qui permet de consolider fortement l'interconnaissance locale.

En 2024, dernière année d'exécution du marché relatif aux formations ASIP, les derniers territoires qui feront valoir l'offre auprès des acteurs locaux de l'ASIP sont :

- Ville de St-Malo
- St-Malo agglomération
- CC Côte d'Emeraude
- Fougères agglomération
- CC du Val d'Ille Aubigné
- Rennes Métropole

Action 6.2 : « Parler Bambin » : l'Art de la conversation avec les tout-petits

1. Description de l'action

L'action comprend trois phases :

- L'organisation de journées de formation à la démarche et au développement du langage du jeune enfant, pour tous les professionnels qui sont sur un même territoire (structures petite enfance, assistants maternels, centre de loisirs, écoles et lieux d'accueil périscolaire, TISF, travailleurs sociaux etc.) et de sensibilisation des familles ;
- Un accompagnement pour la mise en place des trois axes qui constituent la démarche :
 - Le langage au quotidien
 - L'implication des parents
 - Les ateliers langage
- Un soutien et un appui aux professionnels sur la durée.

2 . Date de mise en place de l'action

2d semestre 2021

3. Partenaires et co-financeurs

4. Durée de l'action

2021-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 22 500€

Part Département= 22 500€

Budget global= 45 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

45 000€

Dont part Etat : 25 000€ au titre du financement d'un ETP chargé de projet Parler Bambin

Dont part Département : 22 500€ au titre de la valorisation temps ETP service PMI-Accueil petite enfance+ formation assistantes maternelles

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2021	2022	2023
Accompagnement Parler Bambin	<i>Nombre de professionnels ayant pu être sensibilisés/formés et soutenus pour développer le parler bambin</i>	Professeurs des écoles/Atsem (44) Auxiliaires de puériculture du Département (13) Agents accueil petite enfance (40) Assistant.es maternel.les du territoire de l'Agence de redon (environ 120)	Professeurs des écoles/Atsem (44) Réseau métier MAM (42 assistantes maternelles)	5 équipes de CDAS : Travailleurs sociaux ASE, équipe de PMI (medecins, auxiliaires de puériculture, puericultrices, infirmières bilan de santé en école maternelle et sage femmes) (39). Aux équipes de CDAS se sont ajoutés des TISF de l'ADMR (20) et des professionnel.les du SAVS (2) Équipe TISF géré par le réseau ASSIA UNA (Fougères et Rennes) (25) Formation des Travailleurs sociaux de l'accompagnement familial global à domicile (AEDFG) (26)
	<i>Nombre de territoires concernés</i>	Territoire de l'Agence des Pays de Redon et Vallons de Vilaine (assistant.es maternel.les) Le Département : ensemble des professionnel.les en charge de l'agrément des structures d'accueil collectif et assistant.es maternel.les		Territoire de DOL / COMBOURG Territoire de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ Territoire de FOUGERES Territoire de REDON A l'échelle du département pour les travailleurs sociaux AEDFG Territoires de FOUGERES et RENNES Maurepas et Villejean pour les TISF d'ASSIA UNA

7. Bilan d'exécution 2023

Une année 2023 centrée sur :

- Les formations des équipes de CDAS volontaires ainsi que les professionnels TISF du département (**112** professionnel.les formé.es)
- Poursuite de la formation des assistants maternels (lors de leur parcours de formation initiale) (280 personnes formées)
- La construction de l'évaluation de la formation distribuée à chaque personne formée afin d'alimenter le bilan du projet Parler Bambi

Actions en cours de réalisation :

- Rédaction du bilan d'étape de la nouvelle version du Parler Bambi

Engagement du socle 7 : Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

Action 7.1 : Plateformes de mobilité

1. Description de l'action

La mobilité est aujourd'hui identifiée parmi les principaux freins au retour à l'emploi pour les personnes en insertion professionnelle. Au delà des services de mobilité (le « pouvoir bouger »), on constate un certain nombre de barrières invisibles à la mobilité : le « savoir bouger ». Ainsi, les difficultés de mobilité ne sont pas seulement financières, mais également sociales, culturelles, et psychologiques. Face à ce constat, des plateformes de conseil en mobilité se déploient sur les territoires. Elles proposent un accompagnement personnalisé à la mobilité, à destination des publics en insertion présentant des difficultés particulières en lien avec la mobilité, notamment pour se rendre au travail. En Ille-et-Vilaine, ces plateformes, existantes et à venir, fournissent avant tout des services de mobilité classiques (location de véhicules, aide au passage du permis...). Il est nécessaire de les soutenir afin de développer du conseil en mobilité, et ainsi ouvrir les dispositifs aux publics les plus éloignés.

L'objectif est le déploiement de plateformes de conseil en mobilité sur la totalité du territoire bretonnais. Plusieurs structures (structures d'insertion notamment) sont identifiées comme des porteurs potentiels des plateformes. L'arrivée de conseillers mobilité permettra d'accueillir le public le plus éloigné de la mobilité et de l'emploi, et de proposer un accompagnement adapté à son projet. Les profils sélectionnés sur les plateformes de conseil existantes associent l'expertise des solutions de mobilité présentes sur le territoire, à une connaissance pointue des publics en insertion. Leur présence permettra d'accueillir et de lever les freins à la mobilité des publics tels que les allocataires du RSA, les jeunes travailleurs, et tout autre public présentant des freins cognitifs à la mobilité (difficultés d'apprentissage, barrière de la langue, isolement social, frontière numérique, etc).

2. Date de mise en place de l'action

2021

3. Partenaires et co-financeurs

Les co financeurs sont le FSE, les EPCI, le fonds d'action social du travail temporaire (FASTT). D'autres partenariats sont en cours d'étude (Région, entreprises).

4. Durée de l'action

2021-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 154 359,50€

Part Département = 150 000€

Budget global= 304 359,50€

→Budget exécuté au 31/12/2023

304 359,50€

Dont part Etat : 154 359€ au titre des participations versées aux associations Pass Emploi (pays de St Malo) 35 000€ ; Eureka emplois services (pays de Brocéliande) 11 500€ ; Mission Locale du Pays de Fougères 34 490€ ; Association TREMPAIN (Pays de Vitre La Roche aux Fées) 22 500€ ; WE KER(bassin d'emploi de Rennes) 50 869€.

Dont part Département : 150 000 € au titre du fonds d'aide aux jeunes mobilité

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2021	2022	2023
Fournir du conseil en mobilité pour les publics les plus éloignés de l'emploi	Nombre de plateformes mobilité	5	5	5
	Nombre de personnes accueillies par les plateformes	633	895	2 300*
	dont les allocataires du RSA	250	300	450

*une personne peut être comptabilisée plusieurs fois au regard de son utilisation multiple des services de la plateforme : conseil en mobilité, permis B, location...

7. Bilan d'exécution 2023

Le déploiement sur l'ensemble du territoire breton des plateformes mobilité a permis d'accompagner individuellement et collectivement les personnes éloignées de la mobilité, visant ainsi à favoriser leur retour à un emploi durable. A ce jour, plus de 90 % des Bretoniens peuvent ainsi bénéficier de conseil en mobilité par les 5 plateformes et de dispositifs multiples adaptés à leurs besoins :

- Conseil en mobilité :
 - diagnostic, accompagnement individuel, conseil info
 - ateliers collectifs
- Accompagnement au permis B :
 - aide soutien au code de la route
 - conduite supervisée
- Location de véhicules : vélo mécaniques, VAE, scooters, scooters électriques, trottinettes, voiture sans permis
- Participation à des forums emploi, sensibilisation auprès des entreprises à la mobilité...

Au total, en 2023 les plateformes ont accompagnées 1 500 personnes, dont (en moyenne tout dispositif confondu) :

- 57 % hommes – 43 % femmes
- 30 % d'ARSA

Au terme de ces 3 années d'expérimentation, le bilan de cette dernière année démontre la capacité des 5 plateformes à s'intégrer dans l'écosystème des territoires concernés. Au-delà de l'accompagnement individuel et collectif très attendu par les « prescripteurs » et qui a débouché sur des parcours mobilité pour 1 500 personnes, les 5 porteurs ont joué pleinement leur rôle de plateforme partenariale, laboratoires d'idées et incubatrices de projets autour de la mobilité inclusive.

Initiatives locales

Action 8.1 : Prévention du décrochage scolaire et BAFA/BAFD

1. Description de l'action

Faciliter le recrutement d'éducateurs.trices spécialisés par des collèges accueillant des dispositifs relais et internat séquentiel en leur sein afin de venir en appui des équipes pédagogiques en place et ainsi faciliter la relation entre les élèves accueillis, leurs familles et leur établissement scolaire d'origine.

2. Date de mise en place de l'action

Cette action est renouvelée tous les ans dès la rentrée scolaire de septembre. Le Département accompagne 2 établissements (un public et un privé) depuis près de vingt ans, deux collèges publics supplémentaires pour la 3ème année scolaire consécutive et un établissement privé depuis la rentrée scolaire de septembre 2020.

Ce dernier établissement dispose d'un dispositif d'internat séquentiel porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Il est implanté au sein du collège de la Hublais à Cesson Sévigné. Le Département a accordé une aide financière équivalente à celle proposée aux collèges accueillant des dispositifs relais pour l'aide au recrutement d'un.e éducateur.trice spécialisé.e. Ce dispositif spécifique aux Apprentis d'Auteuil prévoit d'accueillir 4 jeunes orientés prioritairement par les centres départementaux d'action sociale d'Ille-et-Vilaine ou par les services de la DSDEN ou la DDEC dans un second temps.

3. Partenaires et co-financiers

Action menée en partenariat avec l'Education nationale (DSDEN) et deux associations agrémentées aide sociale à l'enfance par le Département.
Fondation des Apprentis d'Auteuil.

4. Durée de l'action

L'action concernant les dispositifs relais est programmée pour la durée de la convention signée entre l'Etat et le Département dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, soit l'équivalent de trois années scolaires. L'action à proprement parler a vocation à perdurer au-delà de la convention sous réserve de moyens budgétaires le permettant.

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 53 750€

Part Département= 53 750€

Budget global= 107 500 €

→Budget exécuté au 31/12/2023

107 500€

Dont part Etat : 53 750€ pour le financement de 2 postes d'éducateurs spécialisés dans le cadre de la stratégie + Subvention CAF pour l'aide au BAFA/BAFD.

Dont part Département : 53 750€ au titre de la continuité du financement de 2 postes d'éducateurs sur les dispositifs pré-existants et équivalents.

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	Année scolaire 2019/2020	Année scolaire 2020/2021	Année Scolaire 2021/2022	Année scolaire 2022/2023
Prévention du décrochage scolaire	Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs relais	97 (pas d'accueil sur fin d'année scolaire)	91	104 = 67 (public) + 37 (privé)	105 = 78 (public) + 27 (privé)
	Répartition des orientations des élèves après passage en dispositif relais	60 élèves de la 6 ^{ème} à la 4 ^{ème} : 2/3 poursuite de la scolarité en collège et 1/3 en réorientation pro. 37 élèves de 3 ^{ème} : 2/3 poursuite scolarité ou réorientation professionnelle . (données croisées réseau public et privé)	<ul style="list-style-type: none"> · 47 élèves sont retournés au collège, dont 9 dans un autre collège , soit près de 52% poursuivent leur scolarité au collège et 1 en en 2nde grale · 6 élèves en PP / 16 élèves en lycée professionnel / 2 élèves en MFR / 4 en CFA, soit 31% en réorientation professionnelle · 2 élèves en enseignement adapté · 1 élève scolarisé au domicile · 10 situations difficile à identifier · 1 déscolarisé · 1 déménagement 	<p>Public : 77% des élèves sont retournés dans leur collège d'origine. 34% des élèves accueillis sont en 3^{ème} 3% sont en 6^{ème}</p> <p>Privé : Une très grande majorité des élèves passe en classe supérieure ou se dirige vers une 3^{ème} prépa métiers. Les élèves de 3^{ème} s'orientent préférentiellement en voie professionnelle l'année suivante.</p>	<p>Public : Petite baisse des retours des élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} en collège, soit les 2/3. Plus de 30% des élèves accueillis sont en 3^{ème} 3% sont en 6^{ème}</p> <p>Privé : Comme l'an dernier, une très grande majorité des élèves passe en classe supérieure ou se dirige vers une 3^{ème} prépa métiers. 25% bénéficient d'un renouvellement</p>

7. Bilan d'exécution 2023

Hausse significative des prises en charge dans les dispositifs relais du réseau public (78 élèves) et stabilité dans le privé. Les élèves accueillis ont parfois besoin d'accompagnement complémentaire de psychologue au regard des troubles de comportement. On note de manière positive des orientations en augmentation en voie professionnelle après la 3^{ème}

Action 8.2 : BAFA « Solidarités »

1. Description de l'action

La mise en place d'un BAFA « solidarités » sur le territoire breillien est confiée à l'association Breizh Insertion Sport (B.I.S.).

Action :

Proposition de séquences de formation à l'animation volontaire via le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA). Cette formation a vocation à former des animateurs et animatrices encadrant à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en ACM (Accueil Collectif de Mineurs), dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Il a également vocation à (re)mobiliser des personnes qui, à un moment de leur parcours de vie, se trouvent dans une situation de vulnérabilité et/ou d'isolement mais qui souhaitent s'orienter vers un métier dans l'animation.

La formation comprend, dans l'ordre, trois étapes, alternant théorie et pratique : une formation générale (8 jours minimum), un stage pratique (14 jours), un approfondissement (6 jours minimum) ou une qualification (8 jours minimum).

Le « Bafa Solidarités » se caractérise par un accompagnement renforcé de chaque personne inscrite dans le dispositif : aide aux démarches administratives, aide à la recherche de stage pratique, aide à la recherche d'emploi et *le cas échéant*, en lien avec le prescripteur, soutien dans les démarches de la vie quotidienne (domaine de la santé, problème de logement et/ou de ressources...).

Cet accompagnement individualisé s'illustre notamment par 3 types d'actions :

- Un repérage concerté avec les prescripteurs qui se traduit par des réunions auprès de chaque professionnel du prescripteur concerné et des réunions de positionnement et d'orientation avec chacune des personnes ;
- Un suivi individualisé qui se traduit par des entretiens téléphoniques et au moins deux à 3 rendez-vous en commun : bénéficiaire, prescripteur, formateur
- Une visite du stage pratique pour chacune des personnes
- Des démarches (téléphoniques et/ou par messagerie électronique) de recherche d'emploi ou de formation professionnalisante.

Public ciblé :

Toute personne, femme/homme à partir de 16 ans (au 1^{er} jour du stage de formation générale), résidant sur le territoire breillien, reconnue en situation de précarité et/ou d'isolement et/ou de pauvreté.

Repérage des publics réalisé par les prescripteurs (ex. missions locales, centres sociaux, collectivités locales).

Objectifs opérationnels du BAFA « Solidarités » :

- (Ré)acquérir une confiance en soi ; dynamiser ou re-dynamiser les personnes par la mise en projet ;
- Proposer une formation à l'animation volontaire (premier pas vers l'emploi dans le cadre d'un parcours de formation) ;
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant pour projet d'occuper un emploi d'animateur.trice.

Modalités de mise en œuvre :

Concernant le repérage et le suivi individualisé :

- Identification des prescripteurs susceptibles d'orienter des personnes : Missions locales de Fougères, Rennes et Redon, animateurs présence de rue de l'association BIS
- Programmation des réunions d'information ;
- Programmation des entretiens individualisés et le cas échéant prises de contact avec les structures de stages pratique et/ou de partenaires nécessaire à la levée des freins ;
- Repérage et prises de contacts avec les potentiels employeurs et/ou organismes de formation.

Concernant le parcours de formation : deux offres de parcours possibles pour les publics :

- L'intégration de la personne dans des séquences de formation collectives spécifiquement mises en œuvre pour le public cible, par Breizh Insertion Sport (BIS) et l'organisme de formation Bafa partenaire GPAS ;
- Un parcours individualisé permettant l'intégration de la personne au sein d'une formation proposée sur le territoire dans le cadre du calendrier national et mise en œuvre par un organisme Bafa agréé.

2. Date de mise en place de l'action

2020

3. Partenaires et co-financeurs

Partenaire pour l'hébergement et la restauration : Le centre des Bruyères

L'organisme de formation agréé BAFA : GPAS : groupement Pédagogique d'Animation Sociale

Partenaire financier : la DRAJES

4. Durée de l'action

2020-2023

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat= 15 000€

Budget global= 15 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

Part Etat : 15 000 € : participation à l'association Breizh Insertion Sport

6. Indicateurs quantitatifs

Nom de l'action	Indicateurs	2021	2022	2023
Actions d'insertion sociales et professionnelles/actions sportives et culturelles	Nb de jeunes repérés dans le parcours	28	30	55
	Nb de jeunes inscrits dans le parcours	17	25	41
	Nb de jeunes validant les certifications professionnelles suivies	9 Bafa validés 8 en cours de finalisation	10 validés 15 en cours de finalisation	16 validés des BAFA collectif 2023 5 validés individuels 27 en cours de finalisation
	Nnb de jeunes accédant à un emploi ou intégrant une formation de niveau IV ou +	7	10	20
	Nombre de prescripteurs mobilisés	10	20	20

7. Bilan d'exécution 2023

Le partenariat :

La dynamique partenariale engagée depuis l'année 2021 entre l'organisme de formation G.P.A.S et l'association Breizh Insertion Sport s'est consolidée sur l'année 2023. Le principe de co-construction et la volonté de faire communauté éducative auprès des bénéficiaires du dispositif sont portés par les 2 structures. L'environnement naturel du site de formation permet d'être au quotidien en relation avec la nature. Ce cadre est propice à l'apprentissage et favorise la découverte de nouveaux espaces. La collaboration avec le centre de loisirs des Bruyères permet aux stagiaires d'être au contact des animateurs et des enfants ainsi que de faire vivre une mise en situation pédagogique favorisant l'apprentissage.

La représentativité territoriale :

Le territoire d'Ille-et-Vilaine est représenté en 2023 comme ci-dessous :

- Rennes Métropole : 28 personnes dont 17 issues des QPV
- Pays de Redon : 6 personnes
- Pays de Fougères : 3 personnes
- Pays de Brocéliande : 2 personnes
- Autres territoires : 2 personnes

Les prescripteurs :

We-Ker Rennes Métropole / Fougères / Redon - Breizh Insertion Sport – G.P.A.S – UFOLEP/Sport pour Tous – SEMO – DRAJES – AFPA - Ty Blosne

Sur l'année 2023, les prescripteurs se diversifient, le dispositif s'ancre dans les territoires, les demandes sont plus importantes que sur l'année 2022.

Le public :

En 2023, 45 personnes ont pu bénéficier du dispositif BAFA « solidarité ». Chaque personne a pu être accompagnée par un référent pédagogique afin de faciliter la recherche de stage et le suivi administratif. Une attention particulière est apportée à la mixité, à constituer un groupe ayant une diversité générationnelle. Néanmoins de manière générale les personnes intégrant le dispositif ont entre 17 et 25 ans.

Offre de formation :**- Offre collective**

=> 2 formations générales réalisées en collaboration avec le G.P.A.S au centre des Bruyères en pension complète.

=> 1 session d'approfondissement

- Offre individuelle 2023 :

Orientation de 6 stagiaires sur une formation générale au sein d'organisme de formation sur le territoire breton.

Parcours commencé en 2021 finalisé en 2023 :

3 personnes ayant intégré le dispositif en juillet 2021 ont terminé leur parcours en novembre 2023.

Parcours commencé en 2022 finalisé en 2023 :

3 personnes ayant intégré le dispositif en Mars 2022 ont terminé leur parcours en juin 2023.

Sorties dynamiques du dispositif :

4 personnes ayant obtenu leur BAFA sont en formation ou emploi dans divers domaines

Sorties positives du dispositif :

13 personnes ayant obtenu leur BAFA en 2023 sont en formation ou en poste dans le secteur de l'animation.

En conclusion, le dispositif a évolué sur l'année 2023. Les besoins et les demandes d'intégrer le dispositif sont de plus en plus régulières. Un nombre de 55 personnes repérées, démontre l'évolution et la dynamique positive que ce dispositif génère.

L'accompagnement de public réalisé tout au long de l'année par des référents pédagogiques ainsi que la volonté de créer une communauté éducative autour des personnes, permet de conserver une relation favorable à l'insertion des personnes bénéficiaires du dispositif.

Action 8.3 : Mise en œuvre d'actions visant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion par les supports activités sportives et socioculturelles

1. Description de l'action

Les 2 dispositifs portés par les deux organismes de formation sont globalement organisés de la même façon. Programmés entre 12 à 18 mois, ils permettent l'accès à la qualification et à l'emploi dans le domaine de l'animation sportive et culturelle. Ils comprennent un parcours de formation qualifiante et diplômante et le maintien ou l'acquisition d'un statut social, construits en 2 phases successives intégrant des actions de mobilisation/formation associées à un accompagnement longitudinal de chacun des jeunes.

Continuité cette année par rapport à ce que les deux organismes de formation ont mis en œuvre en 2022 :

Sport pour tous : 2 parcours sont mis en place dans le cadre du déploiement régional par chacun des organismes (les bénéficiaires d'Ille-et-Vilaine peuvent, selon leurs besoins ou leurs caractéristiques, s'inscrire dans l'un ou dans l'autre) ; un sur Pontivy commençant en septembre, le second sur Douarnenez démarrant en décembre.

UFOLEP : Afin de s'adapter au mieux aux besoins des jeunes, cette année deux parcours sont proposés

- Un parcours d'environ 22 mois construits en 5 étapes : repérage, starter, remise à niveau, animation volontaire (BAFA et service civique), CQP-ALS et insertion professionnelle (juin 2022 / juin 2024).
- Un parcours de 10 mois, en direction de jeunes prêts à intégrer une formation professionnelle, composé ainsi qu'il suit : repérage, starter, CQP-ALS et insertion professionnelle (juin 2022 / juin 2023).
- Dans les deux cas, les jeunes sont orientés sur l'un ou l'autre des parcours en fonction de leur lieu de résidence mais surtout en fonction de leur disponibilité.

A ces deux parcours, est associé un complément d'action (parcours de remobilisation-orientation Ufopeps). pour les jeunes ayant besoin d'un suivi plus approfondi.

Phase 1 : phase d'insertion sociale :

Action 1 : Le repérage

Des réunions d'information collective sont organisées au sein des structures prescriptrices, en présence des jeunes intéressés. Un entretien individuel leur est proposé afin de déterminer un parcours individualisé.

* Sport pour Tous : Le repérage est concerté, auprès des missions locales, de la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi des associations œuvrant dans le champ social : centres sociaux, Breizh Insertion Sport.

* Ufolep : De 3 missions locales d'Ille-et-Vilaine (Rennes, Saint-Malo et Fougères), de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de Redon, des animateurs sportifs départementaux et des animateurs locaux d'insertion du Conseil départemental, du milieu associatif affilié au réseau (Remise en jeu, Cercle Paul Bert et Breizh Insertion sport), du campus via leur préformation, des travailleurs sociaux proches des personnes en situation d'isolement (personnes en errance) proche des personnes bénéficiaires du RSA etc.

Action 2 : Remobilisation/orientation visant à renforcer ou à réorienter le projet professionnel des participants.

** Sport pour Tous : « Open »* : Deux stages sont organisés avec hébergement, restauration et activités culturelles d'expression (ateliers d'écriture, activité théâtrale), activités physiques etc. Les objectifs des Open sont de découvrir le secteur de l'animation, de rencontrer et échanger avec des professionnels, de s'initier aux bases du métier d'animateur, notamment dans le domaine des savoir-être. Les jeunes sont également formés au PCS1. S'ajoutent à ces 8 jours, 1 journée de tests techniques et 1 journée de positionnement pour l'entrée en CQP ALS.

Les jeunes peuvent bénéficier d'une immersion en milieu professionnel entre les deux stages se traduisant par une mise en situation professionnelle dans des structures proposant des animations sportives ou socio-culturelles (associations, collectivités...).

A l'issue des Open, les jeunes peuvent s'orienter vers le BAFA et/ou le CQP ALS. Si l'équipe pédagogique a observé des difficultés chez un jeune, un entretien individuel est organisé avec le jeune et en présence du conseiller Mission Locale afin d'identifier ces difficultés, de rediscuter du projet avec le jeune et de trouver des stratégies afin de l'accompagner au mieux dans la réalisation de ce projet.

** Ufolep* : Cette phase de (re)mobilisation/orientation se déroule sous une forme d'un stage de rupture de quelques jours, organisé en 2 temps.

- un stage avec des pratiques d'activités culturelles d'expression scène, des pratiques d'activités physiques socio-sportives et de pleine nature, préparation et animation d'une séquence pédagogique avec un public support (enfants en maternelles),
- un test de remise à niveau et un entretien de positionnement à l'issue des séjours, devant permettre au jeune d'exprimer son point de vue puis de le confronter avec la perception des adultes présents (outil d'évaluation partagé).

Action 3 : Formation à l'animation volontaire

Le BAFA est organisé et ouvert aux jeunes du parcours mais également aux jeunes suivis par les Missions locales qui souhaitent se lancer dans les métiers de l'animation.

En parallèle de cette formation Bafa, l'Ufolep a programmé de nouveaux contenus de remise à niveau propres aux savoirs de bases. Cette étape a pour vision de permettre à l'apprenant de s'adapter à son environnement professionnel et social co-animé avec l'Infrep.

Par ailleurs différents supports d'activités sont proposés : boxe, jeux e-sport, construction de CV et de lettre de motivation, jeux de connaissance autour de la géographie et du sport, atelier sur la communication, mise en place de situation pédagogique, remise à niveau en français et match au travers d'animation sportives ou socioculturelle, des ateliers abordant les stéréotypes sexués dans le domaine de la pratique du sport, etc.

Phase 2 : phase d'insertion professionnelle :

Action 4 : Une qualification professionnelle : le C.Q.P. A.L.S

A noter un changement important sur cette phase : la modification réglementaire du CQP ALS qui a engendré une augmentation des temps de formation en centre et en entreprise. Ce bilan va donc concerner des temps de formation CQP sous l'ancien format et des séquences sous le nouveau format. La formation à ce CQP est proposée par les deux organismes de formation : le Sport pour Tous et l'Ufolep.

2. Date de mise en place de l'action

2023 pour les parcours organisés par les deux organismes.

3. Partenaires et co-financeurs

* Sport pour Tous :

Partenaires techniques : Les Missions Locales de l'Ille et Vilaine (Redon, Rennes Ouest et Sud) dans l'accompagnement du parcours des jeunes ; le comité départemental Sports pour Tous d'Ille-Vilaine, Breizh Insertion Sport (conduite des jeunes de Rennes pour se rendre sur le lieu de formation et la recherche de structure d'alternance), Remise en Jeu (orientation et recherche de structure d'alternance), l'OFIS de Redon (recherche de structure d'alternance).

Partenaires financiers : La DRAJES Bretagne (Crédits Sésame), le Conseil Régional (qualif emploi), Conseil départemental, Etat.

* Ufolep :

Partenaires techniques : les missions locales et autres prescripteurs (AFPA, remise en jeu, campus), BIS, comités départementaux 22 et 35, services d'Etat

Partenaires financiers : Etat, conseil régional, départemental, Ufolep

4. Durée de l'action

* **Sport pour Tous** : juillet 2022 (repérage) à juillet 2023 (séjours de mobilisation, Bafa, CQP, accompagnement,

* **Ufolep** : Annuelle pour le parcours animation citoyen, semestriel pour la formation qualifiante et trimestrielle pour les séjours de remobilisation.

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Part Etat = 45 000€

Budget global= 45 000€

→Budget exécuté au 31/12/2023

45 000€

Dont part Etat : participation de 22 5000€ versée à l'association UFOLEP et une participation de 22500€ versée à l'association Sport pour tous.

6. Indicateurs quantitatifs :

* Sport pour Tous :

Nom de l'action	Indicateurs	2022	2023
Actions d'insertion sociales et professionnelles/act ions sportives et culturelles	Nb de jeunes repérés dans le parcours	33	31
	Nb de jeunes inscrits dans le parcours	16 (entre ceux déjà en formation début 22 et ceux entrés en sept et dec 23)	15
	Nb de jeunes validant les certifications professionnelles suivies	2 CQP 6 Bafa	3 CQP 5 Bafa
	Nb de jeunes accédant à un emploi ou intégrant une formation de niveau IV ou +	2	2
	Nombre de prescripteurs mobilisés	2 Missions Locales et OFIS de Redon	2 Missions Locales et OFIS de Redon

*** Ufolep :**

Nom de l'action	Indicateurs	2022	2023
Actions d'insertion sociales et professionnelles/activités sportives et culturelles	Nombre de jeunes inscrits dans le parcours	PAC : 23 Ufopeps 10 Ufopeps femmes : 8	PAC : 13 CQP 14 Ufopeps (mars-juin 2024)
	Nombre de jeunes validant les certifications professionnelles suivies	3 en CQP ALS, 3 en CQP APS	8 en CQP ALS
	Nombre de jeunes accédant à un emploi ou intégrant une formation de niveau IV ou +	3	7
	Nombre de prescripteurs mobilisés	8	9

7. Bilan d'exécution 2023

*** Sport pour Tous :**

Les parcours de formation de 2023 ont vu une assiduité inégale car sur l'un des deux parcours, il n'y a eu qu'un abandon contre 5 sur l'autre. Un rattrapage est encore en cours sur le CQP. En dépit de ces chiffres, l'implication des jeunes sur les parcours est nettement en hausse. Sur les repérages comme dans les sessions d'opens de fin 2023 ils ont été beaucoup plus nombreux et ont manifesté un désir d'engagement en moyenne plus important que les années précédentes. Le suivi de l'accompagnement vers l'emploi et/ou une formation de niveau IV ou plus est encore en cours à ce stade pour les jeunes sortis de formation en 2023, mais deux jeunes ont pu être employés dans des clubs sportifs de notre réseau en septembre dernier.

*** Ufolep :**

Sur la période du 1er semestre 2023 : fin du parcours animation 22/23:

- le groupe constitué en septembre s'est scindé en deux parties fin 2022 à l'issue des étapes de mobilisation et de remise niveau. Les jeunes repérés comme aptes à entrer sur une voie de qualification professionnelles ont été orientés sur le CQP ALS. Ceux qui ont été repérés comme ayant encore besoin de temps d'acculturation du métier d'animateur, ont été orientés vers des actions de brevet fédéral (BF) et de Bafa. Ils auront la possibilité d'être intégrés à la promotion de CQP en janvier 2024.
- l'accompagnement individualisé a été mis en œuvre en lien étroit avec les prescripteurs (principalement les missions locales de Fougères, Rennes, Redon, Saint Malo). 5 formateur.trices sont concernées par cet accompagnement au long cours.

Sur la période du second trimestre 2023 : poursuite du parcours long (les jeunes orientés vers le BF et le Bafa) et début du parcours général 23/24 :

- 34 personnes, âgées entre 16 et 25 et résidant sur le territoire Brétilien, ont été repérées entre mai et septembre 2023 et ont démarré le parcours animation citoyen piloté par le comité Régional UFOLEP.
- les actions de repérages (réunion d'info col.), les séjours de mobilisation/orientation, les stages de remises à niveau et l'accompagnement individualisé ont jalonné ces 5 derniers mois de 2023.
- A l'issue de ces actions, 12 jeunes sont entrés sur les actions de professionnalisation : 22 ont été inscrits sur le Bafa et le brevet fédéral. Près de 50% ont en parallèle été orientés vers un service civique.

- A noter enfin, le travail longitudinal de coopération entre les acteurs : prescripteurs, organisme de formation, partenaires...

Action 8.4 : Création d'un centre de santé mentale

1. Description de l'action

Le réseau Louis Guilloux a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS Bretagne dans le cadre de la lutte contre les inégalités en santé. Le projet retenu est porté par le réseau Louis Guilloux (RLG) et le centre hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) pour répondre aux besoins de soins en santé mentale des publics en précarité, exilés ou éloignés des services de santé mentale, majeurs et mineurs. Cette offre de soins en santé mentale est inconditionnelle, vis-à-vis du statut administratif, de la date de naissance, de la résidence géographique, d'enfants et d'adultes en situation de précarité (migrant ou non).

Ce projet nécessite un partenariat avec les acteurs locaux d'un point de vue financier mais surtout pour mutualiser des temps de psychologues. Le RLG a initié des réunions d'information sur le projet et sollicite un soutien financier sur les moyens octroyés via la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le projet du RLG et du CHGR soutenu et financé pour 400 000 euros par l'ARS Bretagne a vocation à proposer des soins en santé mentale pour des adultes, des adolescents, des enfants vivant dans un contexte de précarité. L'accompagnement social ou médico-social des adultes et des familles par les professionnels des CDAS se trouve régulièrement empêché par défaut de relais réactifs du côté du soin. Les jeunes mis à l'abri à la mission MNA, évalués mineurs ou majeurs sont particulièrement impactés. Les jeunes enfants des familles hébergées en CADA ou autres lieux d'hébergement gérés par l'Etat, et suivis en PMI, présentent fréquemment des troubles précoces du développement psycho-affectifs sans possibilité de relais de soins rapides, majorant l'installation des troubles. Les adolescents accompagnés par l'ASE au sens large, pourraient aussi bénéficier du dispositif. Sur le territoire départemental, plusieurs freins empêchent la mise en place de soins pour ce public spécifique :

- l'absence ou le retard d'ouverture des droits CPAM ;
- l'absence de remboursement des soins psychologiques, en dehors du dispositif « mon psy » déjà saturé et limité à 8 séances ;
- les instabilités administratives, du logement, de l'insertion qui empêchent ou retardent l'installation de la prise en soin psychologique ;
- les particularités de la santé mentale du public en précarité : psycho-traumatismes anciens, exils, insécurité sur l'avenir, fragilisations multiples et répétées, relations aux autres entravées, isolement etc. ;
- l'absence de structure non sectorisée en psychiatrie pour répondre aux besoins de prises en soins rapides ;
- les représentations sur les soins psychiques et sur la maladie mentale qui entravent l'adhésion des patients aux soins en santé mentale ;
- la saturation de l'équipe mobile précarité qui permet un aller vers pour une évaluation et une orientation sans relais vers du soin plus pérenne.

Un projet innovant et fédérateur co-construit avec les principaux interlocuteurs

Le centre de soin en santé mentale pour public précaire, comportera un volet majeurs et un volet mineurs. Le RLG a repéré la nécessité de s'appuyer sur les acteurs déjà présents auprès des personnes vivant en précarité, pour mutualiser les approches et les moyens. Pour la partie mineur, le projet est travaillé avec le secteur sanitaire, le secteur médico-social associatif (CMPP), le Département qui est un acteur incontournable par ces missions PMI et de protection de l'enfance. Afin d'assurer une réponse réactive suffisante, des coopérations sont recherchées. Les institutions qui s'engageraient dans le projet pourraient ainsi mettre à disposition des temps de psychologues à raison d'un 0.1 ETP

maximum. La psychologue du CDAS de Kléber et de la mission MNA est pressentie de par son expérience d'accompagnement des publics PMI, ASE et MNA. Ce temps alloué au centre de soins permettra de mieux répondre aux besoins de soins en santé mentale des mineurs suivis en CDAS en s'appuyant sur un dispositif et un plateau technique, logistiques portées par le secteur sanitaire. La participation du Département à la gouvernance du centre de soin en santé mentale est également nécessaire pour suivre les avancées et ajuster les participations éventuelles. La construction des soins sera suivie par l'ensemble des participants, chance unique de dépasser les clivages institutionnels habituels, de partager les savoirs faire et de fédérer autour d'un projet co-construit.

2. Date de mise en place de l'action

Dernier trimestre 2022, ouverture en janvier 2023

3. Partenaires et co-financeurs

DDETS/CD35/ARS
Réseau Louis Guilloux

4. Durée de l'action

3 ans de financement par l'ARS dans le cadre de l'AMI, souhait d'une pérennisation au-delà.

5. Budget

→Budget prévisionnel 2023

Budget global=22 500€

Part Etat = 22 500€

→Budget exécuté au 31/12/2023

45 000€

Part Etat = 22 500€ au titre de la participation au Réseau Louis GUILLOUX

6. Indicateurs quantitatifs 2023

Activités de consultations « adultes » :

- Nombre de consultations totales / accompagnement (psychologie / psychiatrie) et % de rendez-vous non honorés :
1944 consultations de psychologie ont été organisées pour 280 patients, pour une moyenne de 7 consultations/ patient / an. 1372 de ces entretiens ont été honorés et 124 annulés, ce qui laisse un taux de rendez-vous manqués de 23 % (soit 448 entretiens).
225 consultations de psychiatrie ont été organisées pour 84 patients, pour une moyenne de 2.5 consultations / patient / an. 210 entretiens ont été honorés, 4 ont été annulés et 11 ont été manqués (pas prévenu).
- File-active de la patientèle : **222 patients.**
- Recours à l'interprétariat : **63 % des patients vus sont allophones.** Pour le reste, il s'agit d'entretiens classiques « à deux » qui se déroulent en français ou dans l'une des autres langues parlées par les psychologues de l'équipe (anglais, portugais ou espagnol).

Activités de consultations « enfants / adolescents » :

- Nombre de consultations totales / accompagnement (psychologie / psychiatrie) et % de rendez-vous non honorés : **441 consultations ont été organisées sur la section pédopsychiatrique pour 94 patients, pour une moyenne de 5 consultations/patient/an.** De ces entretiens 155 ont été assurés par un pédopsychiatre, 113 par la psychologue et 146 par l'infirmier. 104 de ces entretiens ont été non honorés ou annulés, ce qui laisse un taux de rendez-vous manqués de 23,6 %. *Une partie de ces entretiens se sont déroulés en binôme pédopsychiatre/psychologue, pédopsychiatre/infirmier ou psychologue/infirmier*
- File-active de la patientèle : **63 patients**
- Recours à l'interprétariat : **41% des patients vus sont allophones.** Les consultations qui n'ont pas recours à l'interprétariat sont dispensées en français ou dans l'une des autres langues parlées par les membres de l'équipe de pédopsychiatrie (anglais ou espagnol).

Accompagnement social :

- Nombre d'accompagnements % de rendez-vous non honorés : **374 entretiens sociaux** ont été organisés dont 17 ont été manqués, et 1 annulé, soit 356 rendez-vous sociaux honorés
- File-active : **79 personnes accompagnées.**

7. Bilan d'exécution 2023

Éléments sur le déploiement du CSM

Présentation de l'équipe :

Le CSM est animé par une **équipe pluridisciplinaire** pouvant proposer une prise en charge ou un accompagnement psychologique, infirmier, psychiatrique et social. Elle est composée de :

- 0,9 ETP de coordination
- 1 ETP de travail social
- 0,8 ETP d'accueil et de secrétariat
- Equipe enfants et adolescents :
 - o 0,2 ETP pédopsychiatre (poste mis à disposition par le CMPP du Gacé)
 - o 0,1 ETP pédopsychiatre (poste mis à disposition par le CHGR)
 - o 0,8 ETP IDE (poste mis à disposition par le CHGR, pourvu à partir de juin)
 - o 0,5 ETP psychologue (poste mis à disposition par le CMPP du Gacé)
- Equipe adulte :
 - o 0,4 ETP psychiatre (poste salarié du RLG)
 - o 2,9 ETP psychologue (postes salariés du RLG) + 0,3 psychologues libérales conventionnées
 - o 1 ETP IDE (mis à disposition par le CHGR, non pourvu cette année)

Présentation de la gouvernance du CSM

L'AMI de l'ARS recommande l'intégration au projet des Quatre Principes de la Promotion de la Santé, dont le troisième est **l'approche intersectorielle**. Elle consiste à encourager les projets qui associent des acteurs venant de champs différents, créent des espaces de gouvernance composite, de nouveaux échanges interinstitutionnels.

Le CSM est un **projet sanitaire** qui associe plusieurs acteurs venant de différents champs :

- **Associatif :**
 - o Le Réseau Louis Guilloux

- Le Planning Familial
- **Sanitaire : CHGR**
 - Pôle Addictions et Précarité
 - Intersecteur de pédopsychiatrie I02/I03
- **Médicosocial :**
 - PEP Bretil'Armor
 - ARASS

L'esprit de **décloisonnement** est censé opérer à la fois au niveau de **l'équipe opérationnelle** (association de professionnels variés, provenant de différents secteurs) et de la **gouvernance**. C'est pourquoi cette dernière a été élaborée **progressivement et collectivement** grâce à un accompagnement d'une psychologue du travail du Dispositif Local d'Accompagnement (**DLA**).

Un document de synthèse explicitant les finalités, le périmètre, les valeurs et le fonctionnement de la gouvernance a été rédigé au terme de quatre demi-journées de travail en présence de l'ensemble des acteurs impliqués.

Deux instances ont été créées :

- Un comité stratégique :
 - Dont la composition est dominée par les dirigeants des institutions impliquées
 - Dont le périmètre décisionnel comprend : les orientations politiques, le pilotage de l'activité, la gestion financière et le budget, les ressources humaines, la communication et la logistique
- Un comité clinique :
 - Dont la composition est dominée par des acteurs de terrain / professionnels de santé des institutions impliquées
 - Pensé comme un espace de dialogue et de partage centré sur la clinique, les soins, les parcours des patients

Ces deux instances se réuniront en alternance tous les trois mois, soit un rythme semestriel pour chacune d'elles.

Un comité des financeurs sera constitué autour de : ARS, Conseil Départemental 35, DDETS, Ville de Rennes / Rennes Métropole.

Action 8.5 : Organisation de la journée départementale des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique-SIAE

1. Description de l'action

Depuis 2014, le Département organise régulièrement une journée départementale, élargie aux 67 Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du Département : Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), Entreprises d'insertion (EI), Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), Associations intermédiaires (AI) et Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Chacune de ces journées a réuni environ 200 responsables, accompagnateurs et encadrants des différentes structures de l'insertion par l'économique ainsi que les professionnels de l'insertion (référents RSA).

Les thèmes des journées précédentes ont porté successivement sur la professionnalisation des SIAE, leur place sur le territoire et la prise en compte des nouveaux publics. Les témoignages et les interventions de personnalités reconnues de l'insertion sont venus apporter une légitimité et une reconnaissance pour l'ensemble des structures accompagnées par le Département.

Cette année, la journée sera l'occasion de :

- Valoriser le soutien du Conseil Départemental à l'ensemble des modèles IAE : un partenariat fort CD35 / DDETS 35 dans un contexte national contraint
- Mettre en valeur les initiatives portées par l'IAE : QVT, égalité homme femme , modalités de recrutement
- Organiser 3 tables rondes :
 - Table ronde 1 « politique » : présentation des enjeux, du contexte, de la collaboration de tous les partenaires sur l'Ille et Vilaine
 - Table ronde 2 : Le public plus éloigné et le recrutement
 - Table ronde 3 : Le public plus éloigné et le lien à l'entreprise

La journée se déroulera à l'espace Confluence, à Betton. Le financement sollicité concerne la rémunération des différentes animations prévues lors de cette journée réalisées par l'association Lever de Rideau, les entreprises Vox Opérato et Zéde Graphic.

2. Date de mise en place de l'action

2023

3. Partenaires et co-financeurs

SIAE

4. Durée de l'action

La journée s'est déroulée le 23 novembre 2023

5. Budget prévisionnel 2023

→Budget prévisionnel 2023

Budget Global= 30 000€

Part Etat = 15 000 € dont 7 500€ de reliquats 2022

Part Département= 15 000 €

→Budget exécuté au 31/12/2023

30 000€

Dont part Etat : 15 000€ au titre de la rémunération d'intervenants

Dont part Département : 15 000€ au titre de l'IAE

6. Indicateurs

Nombre de participants à la journée : 210

7. Bilan d'exécution 2023

Les prestations réalisées par Lever de Rideau à l'occasion de cette journée s'établissent à 13 000 € décomposées comme suit :

- Réalisation de podcast de salariés en insertion présents sur le chantier (prépa interview, captations, installations et prêts du matériel le jour de la journée SIAE)*
- Scénographie de la journée (accueil, scène...)*
- Signalétique*
- Création d'une expo photo des salariés de la structure et mise en place dans la salle*
- Mise en place et animation d'un atelier sérigraphie*

CALPAE 2023 Tableau consommations crédits du 01/07/2023 au 31/12/2023

	Montant valorisation CD35 2023	Actions Valorisées	Report crédits 2022	Participation Etat 2023	RECETTES ETAT 2023+ reports 2022	Nature Dépenses 2023	Consommation crédits au 31/12/2023
1. Maraudes mixtes							
Action 1.1- Accueil de jour HEOL	40 000,00 €	Subvention SEA35 pour CAO, Puzzle, Skoazell		40 000,00 €	40 000,00 €	Participation SEA 35 pour accueil de jour Héol	40 000,00 €
2. Refonder et revaloriser le travail social au service des familles-ASIP-							
Action 2.1 - Premier ASIP	60 000,00 €	Temps ETP sur SDAASP		40 000,00 €	40 000,00 €	Poste: 1 ETP N.Blanchet-coordinatrice 1er ASIP	40 000,00 €
3. Refonder et revaloriser le travail social au service des familles- Référence de Parcours							
Action 3.1 - Référent de parcours PPEF	20 000,00 €	Temps ETP équipe projet PPEF		20 000,00 €	20 000,00 €	1 ETP : Chargé de mission PPEF	20 000,00 €
Action 3.2 - Référent de parcours BRSA	20 000,00 €	Délégations Missions locales		20 000,00 €	20 000,00 €	Participations Weker (5 000€), ML Fougères (2 500€), ML Vitré (2 500€), ML Redon (2500€), ML St Malo (2 500€)	20 000,00 €
Sous-total 3	40 000,00 €			40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
4 et 5. Insertion et parcours des allocataires du RSA							
Action 4.1 -Orientation et parcours des allocataires du rsa	80 000,00 €	Temps ETP équipe projet service RSA +DSN	41 000,00 €	0,00 €	20 500,00 €	2 ETP Services RSA (Chargé de mission RSA + Référent Fonctionnel Numérique)	20 500,00 €
Action 5.1- Garantie d'activité	150 000,00 €	Dispositifs d'accompagnement des BRSA	113 000,00 €	0,00	56 500,00 €	1 ETP Coordinatrice Equilibre Emploi + participation CORACE de 72 500€	56 500,00 €
Action 5.2- Accompagnement renforcé artistes bénéficiaires du RSA	10 000,00 €	Convention partenariat Acpgt des artistes BRSA		10 000,00 €	10 000,00 €	Participations Armada (2 500) ,Elan créateur(2 500€), Jardin Moderne (5 000€)	10 000,00 €
Action 5.3- Accompagnement global PRISME	0,00 €			18 000,00 €	18 000,00 €	Participation PRISME	18 000,00 €
Action 5.4- Dispositif 1ères Heures	110 109,00 €	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi	22 500,00	78 750,00 €	90 000,00 €	Participations Emmaüs Pays de Rennes (22 500€), Le relais pour l'Emploi (22 500€), Les Compagnons Bâtisseurs (22 500€), CLPS-PRELUDE (22 500€), Lever de Rideau(11 250€)	90 000,00 €
Action 5.5- Acpgt BRSA PEM'S	32 000,00 €	Convention de partenariat APASE d'insertion	32 000,00	0,00 €	16 000,00 €	Participation APASE	16 000,00 €
Action 5.6- Aide à la transformation numérique des travailleurs indépendants	20 000,00 €	conventions de partenariats passées avec l'ADIE et PRESOL	10 000,00	10 000,00 €	15 000,00 €	Participations ADIE (7 500€) et PRESOL (12 500€)	15 000,00 €
Action 5.7- Dispositif "Sortir de la rue"	20 000,00 €	FAJ logement		20 000,00 €	20 000,00 €	Participation WE KER	20 000,00 €
Action 5.8-Action "prévention des expulsions et d'aide aux impayés de loyer dans le parc privé" poste ADIL	25 000,00 €	FSL		25 000,00 €	25 000,00 €	Participation ADIL	25 000,00 €
Sous-total 4 et 5	447 109,00 €		218 500,00 €	161 750,00 €	271 000,00 €		271 000,00 €
6. Formation des travailleurs sociaux							
Action 6.1 -Plan de Formation travailleurs sociaux ASIP	21 000,00 €	Tps ETP équipe projet marché	21 000,00 €		10 500,00 €	Marché formation ASIP	10 500,00 €
Action 6.2-Parler Bambin	22 500,00 €	Temps ETP service PMI-Accueil petite enfance + formation assistantes maternelles		22 500,00 €	22 500,00 €	1 ETP coordinateur dispositif Parler Bambin	22 500,00 €
Sous-total 6	43 500,00 €		21 000,00	22 500,00	33 000,00 €		33 000,00 €
7. Développer la mobilité des demandeurs d'emploi							
Action 7.1 -Plateformes de mobilité	150 000,00 €	Fonds d'aide aux jeunes mobilité	30 669,00	123 690,00 €	139 024,50 €	Participations : 35 000€ à Pass Emploi, 11 500€ à Eureka emplois services, 50 869€ à WE KER, 34 490€ à la Mission Locale du Pays de Fougères-ARHES, 22 500€ à la Mission locale de Vitré-FJT Tremplin.	139 024,50 €
Sous-total engagements mesures socles	780 609,00 €		270 169,00 €	427 940,00 €	563 024,50 €		563 024,50 €
INITIATIVES LOCALES							
Action 8.1 - Prévention décrochage scolaire et BAFA/BAFD	53 750,00 €	Financement postes éducateurs sur dispositifs pré-existants		53 750,00 €	53 750,00 €	Financement postes éducateurs EdNat(50 000€) + subvention CAF-aide au BAFA/BAFD (3 500€)	53 750,00 €
Action 8.2- BAFA solidarité	0,00 €			15 000,00 €	15 000,00 €	Participations BIS et Sport pour tous	15 000,00 €
Action 8.3- Action Insertion professionnelle/activités sportives et culturelles	0,00 €			45 000,00 €	45 000,00 €	Participation UFOLEP	45 000,00 €
Action 8.4bis- Création santé mentale				22 500,00 €	22 500,00 €	Participation Louis Guilloux	22 500,00 €
Action 8.6: Organisation journée IAE	15 000,00 €	IAE	15 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €	Rémunération d'intervenants	7 500,00 €
Total initiatives locales	68 750,00 €		15 000,00 €	136 250,00 €	143 750,00 €		143 750,00 €
TOTAL	849 359,00 €		285 169,00 €	564 190,00 €	706 774,50 €		706 774,50 €